

Direction du développement de la faune

L'OURS NOIR ET VOUS!

ou

Comment éviter les problèmes avec les ours noirs

par

Hélène Jolicoeur

Société de la faune et des parcs du Québec

Mai 2001

Référence à citer :

JOLICOEUR, H. 2001. L'ours noir et vous! ou Comment éviter les problèmes avec les ours noirs. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction du développement de la faune. Québec. 62 p.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2001
ISBN : 2-550-37561-0

AVANT-PROPOS

Ce rapport est d'abord et avant tout une revue de littérature « interprétée » à la lumière de mes quinze années d'expérience sur l'ours noir et dans laquelle j'ai inclus des observations de toutes sortes qui m'ont été rapportées ou encore que j'ai tirées de la revue de presse. Dans ce document, le lecteur trouvera réunis des consensus en matière de sécurité lors d'une rencontre avec un ours noir ou encore des moyens pour prévenir les problèmes avec les individus de cette espèce qui ont pris la mauvaise habitude de rôder autour des installations humaines. Je tiens à prévenir le lecteur que si les écrits sur ce sujet paraissent à prime abord abondants, ils ne sont pas toujours « scientifiques » et, dans certains cas, ils peuvent même s'avérer contradictoires. Plusieurs raisons expliquent ce manque d'unanimité. D'abord, les experts en la matière sont peu nombreux et leur expérience se fonde sur des études de cas plutôt que sur l'expérimentation. Ces experts publient peu et sont avares de conseils car ils craignent que leurs observations soient reprises par les médias qui, pour des raisons d'espace et de clarté, font très souvent fi des nuances subtiles qui se rattachent à leurs observations. Ces experts sentent aussi qu'ils détiennent une grande responsabilité sur la vie et la sécurité des gens et ont peur de développer un excès de confiance auprès des amateurs de plein air avec des recommandations simplifiées. Ils sont donc extrêmement prudents avant de faire une suggestion et, malgré toutes ces précautions, ils doivent souvent revenir sur leurs dires ou leurs écrits. Car s'il y a une chose que ces scientifiques ont comprise, c'est que les ours ont des « personnalités » et que leurs comportements échappent souvent à la généralisation. En plus de l'imprévisibilité réactionnelle liée à chaque individu, il en existe une autre associée cette fois-ci à l'espèce. En effet, il y a trois espèces d'ours qui vivent en Amérique du Nord et chacune d'elle a évolué dans des habitats différents (milieux très ouverts, semi-ouverts ou fermés). Face au danger, la réaction primaire de l'ours blanc, du grizzli et de l'ours noir, a donc été conditionnée, au cours de leur évolution, par cette possibilité ou non de fuir sous couvert. On comprendra alors qu'une recommandation peut très bien s'appliquer lors d'une rencontre avec un ours noir (qui a tendance à fuir) et s'avérer funeste avec l'ours blanc ou le grizzli (qui ont tendance à faire face).

Je souhaite, dans un premier temps, que ce travail apporte aux lecteurs des éléments nouveaux sur le comportement général des ours, sur les façons appropriées de réagir lors de rencontres fortuites avec l'un d'eux ainsi que des solutions pour résoudre les conflits, grands et petits, que vivent les citoyens aux prises avec des ours noirs devenus importuns. J'aimerais surtout que cet ouvrage devienne un point de départ pour le développement d'une expertise organisationnelle novatrice basée sur le partage des expériences les plus diverses. Déjà, des situations bizarres et inattendues concernant les ours noirs m'ont été rapportées ainsi que des suggestions toutes aussi originales pour résoudre certains conflits. Tous les petits trucs qui ont porté fruit dans une situation donnée, même s'ils paraissent à prime abord anodins, peuvent s'avérer extrêmement utiles quand plus rien ne vient à bout de l'ingéniosité, l'audace et de la gourmandise des « maîtres Martin » de nos forêts.

Finalement, en raison du style particulier de cette publication, j'ai volontairement omis de mettre les références scientifiques ainsi que les noms des personnes qui m'ont communiqué personnellement des informations. Pour alléger et uniformiser le texte, j'ai plutôt décidé de mettre la liste des ouvrages consultés à la fin et les noms des personnes qui ont alimenté certaines rubriques, contenues dans ce rapport, dans les remerciements.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
AVANT-PROPOS.....	iii
TABLE DES MATIÈRES	v
LISTE DES TABLEAUX	vii
PREMIÈRE PARTIE : COMPRENDRE LES OURS	1
1. COMPRENDRE LES OURS.....	3
1.1 Manger, une obsession.....	3
1.2 Menace ou attaque?	4
1.3 Pourquoi les ours attaquent.....	9
1.4 En hiver, que se passe-t-il?	11
DEUXIÈME PARTIE : COHABITER AVEC LES OURS	15
2. COHABITER AVEC LES OURS.....	17
2.1 Conseils lors d'une rencontre avec un ours	17
2.1.1 Si l'ours est loin et qu'il ne vous a pas encore aperçu	18
2.1.2 Si l'ours est loin et qu'il vient de vous entendre ou de vous apercevoir.....	18
2.1.3 Si l'ours s'intéresse à vous et qu'il s'approche	18
2.1.4 Vous surprenez un ours et il se montre agressif	19
2.1.5 L'ours vous suit de façon insistante ou fonce sur vous sans peur	19
2.1.6 L'ours est dans sa tanière et il en sort brusquement	20
2.2 Conseils adaptés à différentes situations.....	20
2.2.1 Ours près des habitations	21
2.2.2 Ours dans un camping organisé	24
2.2.3 Randonnée et camping sauvage.....	25
2.2.4 Consignes pour pêcheurs et chasseurs	28
2.2.5 Consignes pour travailleurs forestiers	29
2.2.6 Ours dans leur tanière.....	30
TROISIÈME PARTIE : MESURES POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'OURS NOIR.....	33
3. MESURES POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'OURS	35
3.1 Principes généraux.....	35
3.2 La prévention des dommages les plus courants	35

3.2.1	Ruches.....	35
3.2.1.1	Identification des dommages	35
3.2.1.2	Prévention et moyens dissuasifs.....	36
3.2.2	Champs de maïs ou d'avoine	38
3.2.2.1	Identification des dommages	38
3.2.2.2	Prévention et moyens dissuasifs.....	38
3.2.3	Mangeoires d'oiseaux	39
3.2.3.1	Identification des dommages	39
3.2.3.2	Prévention et moyens dissuasifs.....	40
3.2.4	Attaque de bétail.....	41
3.2.4.1	Identification du problème.....	41
3.2.4.2	Prévention et moyens dissuasifs.....	42
3.2.5	Vergers et plantation de feuillus nobles.....	42
3.2.5.1	Identification	42
3.2.5.2	Prévention et moyens dissuasifs.....	43
3.2.6	Chalets défoncés	43
3.2.6.1	Identification des dommages	43
3.2.6.2	Prévention et moyens dissuasifs.....	44
4.	DISPOSITIFS ET APPROCHES POUR CONTRER LES OURS IMPORTUNS	45
4.1	La clôture	45
4.1.1	La clôture électrique	45
4.1.2	Clôture non électrifiée	47
4.2	Les répulsifs	47
4.2.1	Les répulsifs sonores et lumineux.....	47
4.2.2	Les « chasse-ours »	48
4.3	Les chiens	49
4.4	Les projectiles non mortels.....	49
4.5	Conditionnement négatif.....	50
4.6	La relocalisation.....	50
4.7	Les aires de nourrissage	51
4.8	La chasse et le piégeage.....	52
5.	QUE DIT LA LOI	53
5.1	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.....	53
5.2	Loi sur la qualité de l'environnement.....	54
5.3	Règlement sur la qualité de l'atmosphère.....	54
	REMERCIEMENTS.....	55
	OUVRAGES CONSULTÉS	56

LISTE DES TABLEAUX

	<i>Page</i>
Tableau 1. Sélection de plantes vivaces recherchées par le colibri à gorge rubis.	40
Tableau 2. Tableau comparatif des électrificateurs sur 110 volts.	46
Tableau 3. Tableau comparatif des électrificateurs sur batteries.	46

PREMIÈRE PARTIE : COMPRENDRE LES OURS

1. COMPRENDRE LES OURS

1.1 Manger, une obsession

Pour pouvoir survivre dans leur tanière pendant les longs mois d'hiver sans manger ni boire et pour pouvoir allaiter leurs nouveau-nés, les ours doivent se constituer pendant six mois d'importantes réserves de graisse. La recherche de nourriture devient donc pour eux une préoccupation permanente. Grâce à leur curiosité, leur adresse et leur excellent sens de l'odorat, les ours détectent facilement tout ce qui est comestible (rhizomes, bulbes, plantules, jeunes pousses de feuilles, insectes, baies de toutes sortes, glands, fânes, carcasses d'animaux, etc) et font preuve d'une grande ingéniosité pour l'atteindre ou se le procurer. Sur leur passage, tout est exploré. À l'occasion, un jeune cervidé tombera sous leurs dents. Pour trouver une source de nourriture riche, les ours peuvent faire en peu de temps des voyages éclairs de 100 km. Comme ils sont dotés également d'une grande mémoire, ils seront capables d'y retourner année après année et d'enseigner la route pour s'y rendre à leur progéniture. Quand la nourriture d'origine naturelle devient rare, à la suite d'une perte d'habitat ou de conditions météorologiques défavorables qui affectent la production de petits fruits, les ours se rapprochent des installations humaines et s'en prennent à toutes les sources de nourriture qu'ils peuvent trouver (champs de maïs, vergers, poubelles, mangeoires d'oiseaux, etc.). **La nourriture d'origine humaine est payante pour les ours car elle est très concentrée et énergétique.** Une fois qu'ils trouvent un tel approvisionnement, ils l'utilisent pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines et ils y reviennent jusqu'à son épuisement. Il faut donc faire en sorte que les ours n'associent pas la nourriture humaine avec de la nourriture facile à obtenir et, qu'en bout de ligne, **ils perdent leur peur des humains.** Dès que ce processus s'enclenche, les ours deviennent très vite une source de problèmes. Ces ours importuns devront être déplacés loin en forêt ou abattus. Le déplacement des ours nuisibles constitue un pis-aller puisqu'une bonne partie des ours transportés ailleurs chercheront à revenir à leur point de départ. De plus, ces captures et ces relocalisations d'ours exigent, à la longue, beaucoup de ressources humaines et monétaires.

Ballades automnales

En octobre 1995, une femelle accompagnée de deux oursons, qui avait été marquée au Maine, fit un déplacement de 105 km pour venir s'alimenter dans les monts Notre-Dame, près de Saint-Fabien-de-Panet, et retourna à son point de départ en moins de 15 jours. Aussi, des ourses marquées en 1990 à la réserve de Saint-Maurice et dans le nord de la réserve de Mastigouche se sont déplacés à l'automne 1990 et 1995 sur une distance d'environ 75 km pour aller se nourrir dans des champs de maïs près du village de Saint-Paulin en Mauricie.

Une faim d'ours

Lors des étés 1995, 1999 et 2000, les ours furent beaucoup plus visibles que les autres années. On pense qu'un manque de nourriture (petits fruits surtout) ou un retard dans son apparition a été à l'origine de cette visibilité accrue. Au cours de ces années de disette, les ours qui cherchaient désespérément à se constituer des réserves de graisse avant l'hiver, se sont approchés des zones habitées pour trouver de la nourriture dans les champs ou près des maisons. Seulement pour l'année 2000, 183 ours ont dû être déplacés pour régler des cas d'ours importuns et 103 autres ont été abattus.

1.2 Menace ou attaque?

Il y a 60 000 ours au Québec et ceux-ci sont répartis dans toutes les régions de la province, même les plus habitées. Pourtant, en temps normal, il est rare qu'on rencontre des ours car ce sont des animaux discrets qui craignent la présence de l'homme et qui évitent son contact. Dès qu'ils détectent sa présence par des bruits ou des odeurs, ils s'enfoncent en silence dans la forêt. Mais il arrive parfois que les ours surmontent cette peur pour s'approcher des installations humaines ou pour s'attaquer à des personnes. La vue ou la rencontre d'un ours en forêt ou près des zones habitées est une expérience que certains considèrent effrayante mais il faut se rappeler que les ours attaquent rarement les personnes humaines à leur simple vue et seulement un tout petit pourcentage d'attaques résulteront en des blessures sérieuses ou la mort.

Aussi loin que l'on puisse remonter dans le temps, **il n'y a eu au Québec que deux cas de mortalité imputables à des ours**, un en 1983 à la réserve faunique de La Vérendrye et, le dernier, à l'été 2000 sur le territoire de la base militaire de Valcartier. Par contre, on rapporte, au moins une fois par année des cas d'attaques jugés sérieux.

Ces attaques se soldent habituellement par des lacérations superficielles ou profondes mais elles auraient pu mal se terminer n'eut été de la présence d'esprit des individus en cause ou de l'arrivée d'une tierce personne.

Quand les ours décident d'attaquer, ils font ce qu'on appelle une « charge d'intimidation », c'est-à-dire une attaque feinte pour faire fuir la personne devant eux. Habituellement, l'attaque est précédée par une démonstration de mauvaise humeur (halètement bruyant, sifflement, grognement, claquement de mâchoires) puis est suivie de menaces bien senties (regard menaçant avec tête baissée et oreilles rabattues, grattage de sol avec les pattes avant) et finalement par une charge de quelques mètres suivie d'un arrêt brusque et d'un demi-tour. Ces charges d'intimidation peuvent être suivies d'un assaut mais, dans bien des cas, l'animal retraite après avoir déployé toute sa panoplie de menaces. Ce sont les mâles adultes et les femelles qui défendent leurs oursons qui sont le plus souvent responsables des cas d'attaques sur des humains.

Frelighsburg, Estrie, juillet 1996

Un homme de 62 ans, vivant dans un endroit isolé à Frelighsburg, s'affairait à gonfler un pneu d'un vieux camion stationné près de sa maison quand tout à coup, il sentit une présence derrière lui. L'homme n'eut pas le temps de réagir qu'un ours le renversa du revers de la patte et lui asséna de grands coups de pattes. L'homme se mit à crier et, toujours à terre, frappa l'ours avec un morceau de bois. Ce geste de défense ne sembla nullement impressionner l'ours qui poursuivit ses attaques. L'animal, qui était une femelle accompagnée de trois oursons, semblait blessé et jetait fréquemment un coup d'œil à sa progéniture qui rôdait à quelques mètres de là. Profitant d'un moment d'inattention, l'homme se libéra de son étreinte et se réfugia dans sa maison après une altercation d'environ 30 secondes. La femelle, qui ne fut jamais retrouvée, lui a infligé de longues et profondes égratignures sur le torse, dans le dos, sur les bras, sur les jambes et au visage.

Cadillac, Abitibi, septembre 1994

Un prospecteur ayant plus de 30 années d'expérience en forêt effectuait seul un travail de plaquage d'arbres pour délimiter les limites d'une concession minière. Il ne portait sur lui qu'une hache et un sac à dos ne contenant pas de nourriture. Tout à coup, un ours surgit devant lui à environ 25 m et s'avança rapidement dans sa direction. Le prospecteur fuit en courant avec l'ours à ses trousses. La course fut stoppée par un gros peuplier. Se tenant de chaque côté du tronc, l'homme et l'animal hésitèrent sur la direction à prendre. L'ours sembla opter pour la droite. Sans tarder, le prospecteur fila vers la gauche. Mais l'ours n'était pas sûr de son choix car il changea soudainement de direction et s'approcha de l'homme à qui il donna un coup de patte sur la main en le blessant légèrement. Sans hésiter, le prospecteur lui asséna un coup de hache derrière la tête. Surpris et blessé, l'ours s'enfuit dans la forêt puis rechargea à nouveau l'homme quelques instants plus tard. Se voyant ainsi harcelé, le prospecteur se mit à crier et à frapper, sans arrêt, un tronc d'arbre avec le revers de sa hache. L'ours cessa finalement de s'en prendre à l'homme et s'enfonça définitivement dans la forêt en laissant le prospecteur en état de choc.

Island Brook, Estrie, mai 1998

Un policier de la Sûreté du Québec, venait d'installer ses salines en vue de la chasse d'automne au chevreuil lorsqu'il entendit des branches craquer. Se retournant, il vit un ours qui fonçait sur lui. Le chasseur se mit à courir vers son VTT mais comme l'ours gagnait du terrain, il dû grimper dans un pin. L'ours grimpa derrière lui. Le policier s'empara d'une branche cassée et frappa la tête de l'animal jusqu'à ce que celui-ci décide de retourner au sol. En colère, l'ours cassa des branches avec ses pattes et sa gueule au pied de l'arbre où était réfugié le malheureux. À huit reprises, l'ours tenta de rejoindre le policier dans son arbre, lui mâchonnant même les semelles de ses bottes, mais toujours le policier réussissait à repousser ses attaques. L'homme resta dans l'arbre pendant 12 heures jusqu'à ce que ses proches s'inquiètent de son absence prolongée et le trouve en soirée encore hébété par son aventure. L'ours, une jeune femelle, n'était pas, en apparence, accompagnée d'oursons mais hoquetait comme si elle allait vomir. Elle avait aussi de la bave sur les lèvres. Capturée quelques jours plus tard par un trappeur, la bête fut examinée pour savoir si elle était atteinte de la rage. Les tests s'avérèrent négatifs.

Girardville, Saguenay/Lac-Saint-Jean, août 1999

En circulant dans le bois dense et sale, un contremaître de la compagnie forestière Donohue fit une rencontre surprise avec un ourson. La mère qui était tout près se mit à courir après le contremaître qui réussit à monter dans un arbre. C'est alors qu'il aperçut l'ourson réfugié lui aussi dans un arbre à une dizaine de mètres de lui. Au pied de l'arbre, la mère en colère grognait, secouait la tête, claquait des dents et griffait le tronc avec ses pattes. Elle semblait faire le va-et-vient entre l'arbre où était son ourson et celui où se trouvait le travailleur forestier. Cependant, plus le temps avançait, plus ses attaques diminuaient de virulence. Soudain, il vit l'ourson descendre de l'arbre. Craignant de se retrouver nez à nez avec la mère furieuse, l'homme resta dans l'arbre et appela de l'aide avec son radiotéléphone qu'il portait à sa ceinture. L'hélicoptère de la compagnie qui était dans le secteur réussit à localiser l'arbre où se trouvait le contremaître et fit du surplace le temps que l'homme descende de son inconfortable position et puisse gagner un lieu sûr. L'homme ne fut pas blessé par l'ourse mais souffrit de contusions aux bras et d'égratignures causées par son escalade précipitée.

Valcartier, Capitale-Nationale, juillet 2000

Une athlète de biathlon s'entraînait à l'été 2000 à la base militaire de Valcartier, sur une piste aménagée à cette fin en pleine forêt. La jeune femme quitta seule la base vers 09h00 pour un entraînement. En soirée, s'inquiétant de ne pas la voir revenir, des patrouilleurs partirent à sa recherche. On la retrouva morte. Elle portait des traces de morsures sur le cou et sur la hanche gauche. Des pistes d'un ours adulte étaient visibles à proximité. Selon toute vraisemblance, l'athlète aurait été attaquée par derrière après une courte poursuite sans qu'elle n'ait eu connaissance de rien. Elle aurait été jetée par terre d'un coup de patte au côté droit et aurait été mordue au cou par après. Le cou était cassé entre la troisième et la quatrième vertèbre cervicale. Le corps de la jeune femme n'avait pas été traîné ni dévoré par l'ours. Une femelle allaitante et en apparence sans ourson fut capturée près des lieux de l'accident. Comme la distance entre ses crocs correspondait aux traces laissées sur le corps de l'athlète, on présuma qu'il s'agissait là de l'ours qui avait provoqué la mort de la jeune femme. L'ourse fut euthanasiée.

Réserve faunique de La Vérendrye, Outaouais, juillet 1983

Un groupe de jeunes ontariens faisant une excursion de canot-camping dans la réserve faunique de La Vérendrye décidèrent de s'arrêter pour la nuit sur les bords du lac Canamina. La nourriture fut suspendue dans un arbre à 3 m de hauteur hors de la portée des ours. Trois tentes furent disposées en demi-cercle autour du feu. Vers 11h45, le responsable du groupe entendit des bruits et aperçut un ours qui rodait près du campement. Il réveilla les jeunes et les invita à chanter et à faire du bruit pour effrayer l'animal. Épuisés, les jeunes s'endormirent vers 3h00 du matin. C'est ce moment qu'attendait l'ours pour entrer dans une tente et pour s'emparer d'un jeune garçon de 11 ans qu'il traîna sur une distance de 45 m jusqu'à un fourré. Le jeune homme criait très fort puis plus faiblement au fur et à mesure que l'animal s'éloignait avec sa proie. Dans le noir, les autres membres de l'excursion ne pouvaient voir d'où provenaient les cris et ne purent venir en aide à leur compagnon. L'ours mordit mortellement le jeune au cou et lui ouvrit le thorax et l'abdomen d'un puissant coup de patte. À l'autopsie, on constata que le décès était attribuable à une asphyxie par étranglement, suivie d'une hémorragie externe par section de la carotide gauche. Le cou était aussi fracturé à la hauteur de la quatrième vertèbre cervicale. L'ours ne fut jamais retrouvé malgré tous les efforts déployés.

Parc Algonquin, Ontario, juillet 1997

Un cas similaire à celui de la réserve faunique de La Vérendrye se produisit au parc Algonquin en juillet 1997. La fin fut cependant plus heureuse. Un jeune montréalais de 11 ans, en excursion de canot-camping dans le parc Algonquin, en Ontario, fut tiré vers 01h00 du matin par un ours de 140 kg hors de la tente où il dormait en compagnie d'autres jeunes de son âge. Lorsqu'il comprit le danger, le garçon se mit à hurler. Alertés par ses cris, deux moniteurs qui accompagnaient le groupe, se mirent à frapper l'ours à la tête avec une pagaie. L'ours lâcha prise et grimpa dans un arbre. Le jeune homme s'en tira miraculeusement avec 23 morsures principalement aux cuisses et aux fesses. Aucun endroit vital ne fut touché. L'ours fut capturé et l'autopsie ne révéla aucune anomalie.

Les accidents avec les ours peuvent être le fruit d'une provocation ou d'une négligence mais le plus souvent, ils relèvent d'une question de probabilités. Plus il y a d'ours et de personnes en situation potentiel de contact, plus les risques de rencontres fortuites et d'accidents se multiplient. Si le nombre d'accidents mettant en cause l'ours noir semble augmenter ces derniers temps, c'est justement que les contacts avec cette espèce sont, partout en Amérique du Nord, de plus en plus fréquents.

1.3 Pourquoi les ours attaquent

La réaction des ours envers la présence humaine est influencée par plusieurs facteurs et n'est donc pas entièrement prévisible. Leur attitude peut varier en fonction de leur stade reproducteur (femelle avec oursons, mâle en saison de reproduction), de leur personnalité (dominant, soumis), de leur statut territorial (adulte avec territoire établi ou sous-adulte sans territoire), de leur état physique (blessé, âgé) et, finalement, du type d'expérience qu'ils ont eu, dans le passé, avec des humains.

La rage est souvent invoquée comme raison pour expliquer un cas d'attaque d'ours et, dans la majorité des cas, la carcasse de l'animal est soumise à cet examen. **Pourtant, jusqu'à maintenant la rage n'a jamais été la cause d'une attaque d'ours envers un humain.** Par rapport à d'autres animaux sauvages, l'ours noir est très rarement atteint de cette maladie. Aucun représentant de cette espèce ne figure parmi les 6 682 cas de rage dépistés sur des animaux sauvages en Ontario (1954-1968) et dans la liste des 441 cas documentés au Québec (1993-1994). D'autres hypothèses mettant en cause les douleurs provoquées par la trichinose et des traumatismes crâniens causés par des coups de sabots d'originaux, ont aussi été avancées pour expliquer le comportement aberrant de certains ours. Cependant, les vraies raisons qui poussent les ours à devenir menaçants ou à s'attaquer à des humains sont plutôt d'ordre comportementales et peuvent se résumer ainsi :

Certains ours n'ont plus peur de l'humain car ils se sont habitués à eux. Pour ces ours, les humains ne sont rien d'autres que des pourvoyeurs de nourriture. Pour obtenir leur dû, ils peuvent se montrer impatients ou agressifs. Ces ours peuvent blesser intentionnellement ou non en donnant des coups de pattes ou en mordant.

L'ours est surpris ou approché de trop près et se sent coincé ou menacé. Chez les animaux comme chez les humains, il existe une distance que l'on pourrait qualifier d'«intime », que chaque individu cherche naturellement à maintenir entre lui et ses congénères. Cette distance peut varier de un à 50 mètres selon la situation, l'espèce animale en cause, ou l'état dans lequel il se trouve (femelle avec ses petits, animal blessé). Une intrusion soudaine dans cet espace « protégé » peut être considérée

comme une menace. Selon son tempérament, l'animal s'éloignera pour rétablir sa « distance intime » ou fera fuir l'intrus en le menaçant, en le poursuivant ou en l'attaquant. **Les touristes qui tentent de prendre des photos d'ours exacerbent ce sentiment d'envahissement chez les ours en cherchant constamment à se rapprocher d'eux.** De nombreuses attaques d'ours ont été récemment provoquées, en Amérique du Nord, par ce type de comportement.

Une femelle avec oursons est approchée de trop près. Toutes les ourses défendent leurs oursons de façon agressive. Elles sont donc dangereuses et ne doivent jamais être approchées de trop près. Si une femelle suitée est surprise ou est séparée momentanément de ses petits par un humain, elle réagira en faisant une charge bien sentie contre « l'intrus ». Son degré d'agressivité dépendra aussi de la situation. Si son jeune peut grimper dans un arbre et qu'elle a la possibilité de se tenir à la base, la situation lui paraîtra moins critique et désespérée et sa réaction sera peut-être moins virulente. Le problème avec cette catégorie d'individus, c'est que l'on aperçoit rarement leurs petits, ceux-ci ayant été prévenus à l'avance de l'arrivée d'intrus. Sans la présence des oursons, il est difficile de savoir qu'on a affaire à une femelle et il est encore plus difficile de s'éloigner de ses petits puisqu'on ne les voit pas ou qu'on ne les a jamais vus. La consigne usuelle, qui dit de ne pas se tenir entre la femelle et ses petits, devient dans ces cas-là particulièrement difficile à respecter.

Un ours défend une source de nourriture abondante. Les ours attaquent aussi pour préserver leur nourriture et restent auprès de leur source d'approvisionnement jusqu'à ce qu'elle soit entièrement consommée. C'est pourquoi il faut être prudent lorsqu'on s'approche d'une carcasse d'animal mort, d'un tas d'appâts ou d'un dépotoir sauvage.

Un ours est blessé, est souffrant ou affamé. Des ours peuvent être blessés accidentellement par une voiture, à la chasse ou par un piège. Leurs blessures peuvent les empêcher de se procurer efficacement de la nourriture d'origine naturelle. Affamés ou exaspérés par leurs souffrances, ils chercheront à obtenir de la nourriture humaine coûte que coûte en montrant de signes d'impatience ou d'agressivité.

L'ours considère un humain comme une proie. Dans de rares cas, les ours considèrent les humains comme une source de nourriture. Un ours qui adopte le comportement de prédateur ne montre aucune peur et s'avance vers sa « proie » en marchant rapidement ou en courant. L'ours prédateur peut aussi poursuivre un individu qu'il rencontre ou l'encercler en faisant des manœuvres prudentes. Il est important de savoir ici que ce type de comportement peut être adopté également par de jeunes ours curieux ayant peu d'expérience avec les humains. Pour identifier correctement « l'intrus », ils chercheront à suivre celui-ci à distance dans la forêt et à le contourner pour capter son odeur. Un ours curieux n'émet aucune vocalisation et s'enfuira dès qu'il aura complété son identification.

Un ours qui se tient debout sur ses pattes arrières n'est pas agressif. En se tenant ainsi et en oscillant parfois la tête de gauche à droite, il ne fait que chercher à identifier une odeur ou à vérifier si vous représentez une menace pour lui.

1.4 En hiver, que se passe-t-il?

Une fois cachés dans leurs tanières, les ours sont pratiquement invisibles en hiver. Sans un émetteur radio pour révéler leur présence, il est quasiment impossible de détecter l'emplacement de leur repaire même pour un œil averti et exercé. En circulant en forêt, on peut ainsi à tout moment passer près d'un ours qui hiberne dans sa tanière sans s'en rendre compte. Les chiens peuvent, à l'occasion, signaler, par des aboiements, la présence d'un ours dans une tanière. Sous nos conditions d'habitat et de climat, les ours utilisent une grande variété d'obstacles pour s'abriter durant l'hiver. La plupart du temps, l'animal creuse sa tanière sous les racines d'un arbre vivant ou mort. Les troncs d'arbres renversés, les débris de coupe forestière et, plus rarement des rochers, servent aussi d'abris pour les ours. Moins de 5% des tanières d'ours sont réutilisées deux années de suite par le même individu.

Les ours ne dorment pas d'un sommeil très profond à l'intérieur de leur tanière. Ils somnolent, alternant des périodes de sommeil profond avec des périodes d'éveil. Leur organisme est adapté pour utiliser l'énergie provenant des graisses accumulées durant l'été et l'automne. De décembre à avril, ils n'éprouvent donc pas le besoin de se nourrir.

À partir du mois de mars, les ours se réveillent progressivement. Certains individus, de sexe mâle surtout, peuvent même faire quelques pas à l'extérieur de la tanière à la faveur d'une belle journée. Pour les femelles qui se creusent des chambres profondes, la sortie est plus difficile car elles referment légèrement l'ouverture avec de la terre. Elles doivent donc attendre au printemps, à la fonte des neiges, pour se dégager de leur tanière.

Les ours, quelque soit leur âge ou leur sexe, risquent de sortir de leur tanière s'ils sont dérangés par un bruit ou une vibration qui se produit de façon insistante à proximité de l'ouverture de la tanière (ex : scie mécanique). Toute autre condition qui a pour résultat de détériorer la qualité de leur abri est susceptible de provoquer l'abandon temporaire ou définitif de celui-ci (voir encadrés). Les mâles plus que les femelles, avec jeunes de l'année ou d'un an, ont tendance à sortir promptement en réponse au dérangement.

Saint-Raymond, Capitale-Nationale, hiver 1994-1995

Un jeune ours, âgé de 4 ans, hivernait sous une grosse roche dans une érablière commerciale. Au mois de mars, le soleil, en chauffant la surface de la grosse pierre, fit fondre la neige tout autour et l'eau de fonte s'infiltra sous la roche à l'endroit même où s'était réfugié l'ours. L'ours dut donc évacuer sa tanière. Ne trouvant nulle part ailleurs d'endroit où se réfugier, il revint s'installer sous la roche mais, cette fois-ci, près de l'ouverture de sa tanière inondée. Au moment d'entailler les érables, les propriétaires de l'érablière virent les pistes autour de la roche et aperçurent le dos de l'ours. Le cas fut signalé aux agents de la Protection de la faune du bureau de Saint-Raymond qui prirent la décision de déplacer l'ours pour assurer la sécurité des travailleurs et des visiteurs mais aussi pour le confort de l'ours. Avec l'aide d'un technicien spécialisé dans les cas d'immobilisation d'ours dans les tanières, l'ours fut endormi, marqué d'une étiquette et déplacé dans la réserve faunique de Portneuf où on lui fit un abri de fortune. L'ours fut capturé à l'automne suivant dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il avait parcouru une distance de 180 km.

La Conception, Laurentides, hiver 1994-1995

Du 12 au 17 janvier 1995, la région de La Conception reçut 65 mm de pluie. À la suite de ce redoux, un ours probablement chassé de sa tanière inondée est découvert couché près du mur d'une grange localisée à ¼ km de la forêt. L'ours avait le dos exposé aux intempéries et essayait tant bien que mal de regagner son sommeil hivernal. Alertés par le propriétaire des lieux, les agents de la Protection de la faune se rendent sur place avec des bottes de paille pour lui faire un abri mais l'ours détale vers la forêt avant qu'ils n'aient pu faire quoi que ce soit.

Squatec, Bas-Saint-Laurent, hiver 1990-1991

Le 13 janvier 1991, un mâle de 3 ans entre dans une bergerie dont la porte avait été laissée ouverte. L'ours était plutôt amorphe et ne semblait pas vouloir s'en prendre aux moutons. L'animal semblait également très maigre. Comme ses chances de survie étaient très minces, les agents de la Protection de la faune n'eurent d'autres choix que de l'abattre. Ce comportement inhabituel est survenu au lendemain d'une tempête de neige ayant laissé 20 cm de neige au sol. Du 24 décembre 1990 jusqu'au jour où l'animal tenta de s'introduire dans le bâtiment, les températures maximales et minimales furent très basses atteignant même -31,5°C deux jours avant cet événement.

Mont Saint-Michel, Laurentides, hiver 1995-1996

Des travailleurs forestiers sont à effectuer une coupe partielle près de Mont-Saint-Michel au nord de Mont-Laurier. Ils travaillent depuis une journée à l'intérieur d'un rayon de 100 m. La température est relativement froide se situant autour de -15°C. Le vendredi 12 janvier 1996, un opérateur de débusqueuse attache et commence à tirer des troncs d'arbres couchés par un chablis qui venaient d'être coupés dans le but de les récupérer. L'opérateur ne se doutait aucunement qu'un ours hivernait sous ce groupe de sapins couchés par le vent. Réveillé brusquement par des bruits et des vibrations au-dessus de lui, l'ours, de sexe inconnu mais âgé d'environ de 3-4 ans, sortit de sa tanière. L'animal qui paraissait très somnolent tenta de grimper dans un thuya mais sans succès. Il se releva et s'éloigna en courant un peu. Le lundi suivant, les travailleurs voulurent récupérer les tiges laissées sur place la semaine précédente mais l'ours bondit à nouveau de sa tanière. Cette fois-ci, il était moins endormi et semblait même un peu plus agressif. Il s'éloigna dans une autre direction. Les travailleurs abandonnèrent la récupération sur ce site pour ne plus déranger l'ours. Le 27 mars suivant la tanière fut visitée par des agents de la Protection de la faune mais l'ours n'y était pas revenu.

DEUXIÈME PARTIE : COHABITER AVEC LES OURS

2. COHABITER AVEC LES OURS

2.1 Conseils lors d'une rencontre avec un ours

Le loisir en forêt s'est beaucoup développé au cours des 30 dernières années. Alors qu'à une certaine époque, l'arrière-pays n'était parcouru que par des bûcherons, des pêcheurs, des trappeurs et des chasseurs, voilà que la grande forêt accueille maintenant des randonneurs à pied, à cheval, des cyclistes, des canoteurs, des kayakistes, des campeurs avec équipement léger ou lourd, etc. Les véhicules tout-terrain permettent aussi d'explorer facilement des secteurs jugés « inaccessibles » du fait de l'absence de routes. Il n'y a désormais, à proximité, des zones habitées, que peu de territoire forestier à l'abri de l'invasion humaine. Combien de fois avez-vous vu, lors de ces excursions annuelles, des ours? Un, deux peut-être? Mais combien d'humains les ours voient-ils dans une journée ou une semaine sans que vous vous doutiez de leur présence? Les expériences passées de l'ours à l'égard des humains, qu'elles aient été positives ou négatives, comptent autant que l'attitude, calme ou paniquée, que vous démontrerez au moment de votre rencontre avec cet ours. **C'est pourquoi, l'issue de chaque rencontre est imprévisible.**

Il n'y a pas de formule garantie sur la façon idéale de réagir en face d'un ours parce que chaque rencontre est unique mais certaines règles de conduite peuvent vous aider à désamorcer des situations parfois tendues et périlleuses. Étant donné que les rencontres avec les ours sont peu fréquentes, les chances de développer des réflexes bien aguerris devant chaque situation sont faibles. C'est pourquoi, il est bon de réviser des consignes générales de sécurité, émises par une autorité compétente, avant de partir en excursion. Si vous êtes en groupe, discutez-en entre vous pour coordonner vos actions en cas de rencontre surprise. **Les consignes contenues dans le présent chapitre couvrent toutes les situations inimaginables allant de la situation bénigne à la plus grave. Par la force des choses, la lecture de ces consignes risque peut-être de vous affoler plus que de vous rassurer. Il faut cependant toujours garder en mémoire que les ours noirs sont des animaux discrets et non belliqueux qui préfèrent fuir à notre approche. Les probabilités qu'une rencontre avec un ours « tourne mal » sont plus faibles que les chances d'être mordu par un chien, d'être heurté par une voiture ou de se faire frapper par la foudre.**

Mais si le cas d'exception survenait et qu'il vous arrivait de rencontrer un ours de près avant qu'il n'ait eu le temps de vous voir ou de s'enfuir, voici quelques suggestions qui pourraient vous aider.

2.1.1 Si l'ours est loin et qu'il ne vous a pas encore aperçu

Si l'ours garde sa tête baissée et est actif, c'est qu'il n'a pas encore détecté votre présence. **Restez calme. Admirez-le de loin puis éloignez-vous silencieusement.** Faites un grand détour pour éviter l'endroit où il se tient ou attendez qu'il ait quitté le site.

2.1.2 Si l'ours est loin et qu'il vient de vous entendre ou de vous apercevoir

Si l'ours a la tête levée au moment où vous l'apercevez, c'est qu'il a entendu un bruit ou qu'il a capté votre odeur. Arrêtez de marcher. Évaluez la situation. **Faites connaître à l'ours votre présence.** Parlez-lui à voix normale. Agitez vos bras lentement pour qu'il vous identifie bien comme un humain. Sinon, il s'avancera vers vous ou se lèvera sur ses pattes arrières pour mieux vous identifier. Une fois cette identification faite, vous pouvez revenir sur vos pas doucement pour gagner un abri sûr ou faites un détour pour le contourner. **Gardez le contact visuel.** Si vous ne pouvez pas faire ni l'un ni l'autre, attendez sans bouger que l'ours quitte. Laissez-lui de la place pour qu'il puisse s'échapper. **Ne le coincez pas.**

2.1.3 Si l'ours s'intéresse à vous et qu'il s'approche

Continuez à vous identifier en tant qu'humain. Éloignez-vous de lui tout en parlant doucement. S'il continue à avancer vers vous, distrayez-le en laissant tomber un sac ou un objet qui ne peut être utilisé comme moyen de défense plus tard (ex : hache, rame). **Ne jetez pas de la nourriture sauf en dernier recours** car les ours seront plus exigeants et plus menaçants à l'égard des autres personnes qu'ils rencontreront par la suite sachant qu'ainsi ils peuvent avoir facilement de la nourriture. Localisez un arbre où vous pourriez grimper si la situation se dégradait. **Ne courez pas.** La course peut

encourager l'ours à vous suivre et à vous prendre pour une proie. Un ours peut atteindre à la course 50 km/h. Vous ne pourrez jamais le distancer. **Ne le regardez pas dans les yeux.** Il prendrait ceci pour une menace. Si malgré ces précautions, l'ours ne s'enfuit pas, **il y a danger.** L'ours vous a peut-être mal identifié et cherche encore à le faire en se rapprochant de vous ou encore il a décidé de vous faire fuir en vous faisant des menaces ou des charges d'intimidation. Surveillez ses oreilles, plus elles sont couchées sur le crâne, plus l'ours est agité et troublé par votre présence.

2.1.4 Vous surprenez un ours et il se montre agressif

Dans cette situation, l'ours est pris de court et agit par réflexe de défense. Même si l'ours vous fait des menaces, vous pouvez encore désamorcer cette agressivité en vous éloignant doucement, en lui parlant et en laissant tomber un article devant vous. **À ce stade-ci, montrez-vous le moins menaçant possible.**

2.1.5 L'ours vous suit de façon insistante ou fonce sur vous sans peur

Un ours qui prend un humain en chasse se montre insistant et menaçant. Il émet des sons contrairement à un jeune ours curieux qui tente de vous identifier. Dans cette situation extrême, **il est préférable de faire face à l'ours.** Essayer de l'intimider à votre tour en paraissant dominant. Cognez des objets l'un contre l'autre, haussez la voix. Agitez vigoureusement les bras, votre manteau, une branche ou votre sac au-dessus de votre tête ou sautez pour avoir l'air plus grand. Ces moyens fonctionneront si l'ours a encore peur des humains. Si ce dernier ne semble pas intimidé et qu'il se dirige toujours vers vous, faites-lui face et défendez-vous. Utilisez vos poings, des roches, un bâton, une rame, une hache, pour vous défendre. Réfugiez-vous derrière un obstacle (arbre ou roche) et utilisez-le comme bouclier.

Si vous pouvez monter dans un arbre, faites-le. Cette consigne ne fait cependant pas l'unanimité car les ours peuvent aussi monter dans les arbres mais il y a eu des vies qui ont probablement été sauvées grâce à cette tactique (voir encadrés). Si vous avez affaire à une femelle avec des oursons, il est possible que celle-ci perçoive votre présence dans l'arbre encore comme une menace pour ses petits surtout si ceux-ci sont réfugiés dans un arbre non loin de vous. Dans ces cas-là, elle fera la garde au pied de

l'arbre pendant des heures et vous manifestera sa mauvaise humeur en lacérant le tronc de ses griffes et mordant les branches tout autour. La situation est alors bloquée jusqu'à ce qu'un événement extérieur survienne pour faire fuir la femelle.

La question de faire le mort ou non est difficile à trancher car les exemples sont trop peu nombreux pour en faire une généralisation. Chez l'ours grizzli, qui est plus territorial que l'ours noir, l'humain est parfois perçu comme un envahisseur au même titre qu'un autre ours. Il représente donc un rival à éliminer. Il peut en être de même avec les ourses noires accompagnées d'ours qui voient en l'humain une menace pour ses petits. Dans ces cas précis, en faisant le mort, on désamorce l'agressivité de l'ours car celui-ci n'a plus rien à craindre de vous. Mais si vous êtes en présence d'un ours prédateur, de faire le mort ne servira à rien, bien au contraire, cela lui facilitera la tâche.

2.1.6 L'ours est dans sa tanière et il en sort brusquement

Cette situation est plus dangereuse pour l'ours que pour vous-mêmes. Laissez-le partir. **Ne le poursuivez pas et quittez immédiatement les lieux.** L'ours reviendra probablement dormir dans sa tanière s'il n'a pas été trop dérangé. Les ours en hiver ne sont pas agressifs sauf, peut-être, s'ils se sentent coincés ou menacés ou encore s'ils ont été sortis de leur torpeur par des bruits insistants et rapprochés (ex : aboiements de chiens, motoneige, scie mécanique, etc.).

2.2 Conseils adaptés à différentes situations

Pour le citoyen, la forêt est synonyme d'évasion, de qualité de vie et de ressourcement. Pour leur beauté et leur plus-value, les gens recherchent maintenant les nouveaux quartiers résidentiels établis dans les secteurs boisés. Les fins de semaine et pendant les vacances, les citoyens s'empressent de quitter leur domicile pour se réfugier dans leur chalet ou pour goûter aux joies du camping sauvage ou organisé. **Dans cet enthousiasme, on oublie parfois que la forêt est aussi la maison des ours.**

Même si la présence de l'ours est pour certains franchement indésirable voire intolérable, il est en fait possible pour l'homme et l'ours de cohabiter de façon sécuritaire

si on prend toutes les précautions nécessaires pour éviter que les ours **n'associent la nourriture humaine sous toutes ses formes avec de la nourriture facile à obtenir**. La poursuite de cet objectif devrait être une préoccupation constante de la part des individus qui habitent à proximité de la forêt ou qui y circulent et également des municipalités qui accueillent un grand nombre de villégiateurs ou qui comptent sur leur territoire des quartiers résidentiels en terrain boisé. La prévention des problèmes mettant en cause des ours noirs devrait être perçue comme une **responsabilité individuelle tout autant que collective**. En ignorant ces consignes, ce n'est pas seulement vous-même que vous brimerez mais également vos voisins ou tous ceux qui vous suivront sur les sites de campings. **Bien plus, en adoptant un comportement négligent (ou désinvolte), tous les ours hériteront d'une mauvaise réputation** que seuls certains ours, conditionnés à la présence humaine ou délinquants, méritent. Les conseils suivants, que nous avons adapté à différentes situations, reposent sur trois principes de base :

1. Ne nourrissez jamais les ours intentionnellement;
2. Entreposez toutes les sources de nourritures imaginables ou les ordures ménagères hors de la portée des ours;
3. Minimisez les odeurs associées à la nourriture ou aux déchets.

2.2.1 Ours près des habitations

Les ours sont attirés près des maisons et des chalets surtout par les ordures ménagères et les mangeoires d'oiseaux. La nourriture pour animaux domestiques, les grilles de barbecue, les arbres fruitiers et les potagers peuvent aussi intéresser les ours. Si vous êtes dans un secteur boisé ou dans un endroit où des ours sont vus à l'occasion, voici comment éviter ou réduire les problèmes d'ours sur votre propriété, principale ou secondaire :

- Entreposez les ordures dans un contenant à l'épreuve des ours ou gardez-les dans un abri fermé (garage, cabanon, etc.) jusqu'au jour de la collecte des ordures. En

terme de solidité, rappelez-vous que tout ce qui est moins solide qu'un baril d'huile de 200 litres muni d'un couvercle qu'on peut verrouiller ne résiste pas aux ours;

- Demandez à votre municipalité de ramasser les ordures plus souvent en période estivale ou encore de le faire en début de semaine après la fréquentation intensive de la fin de semaine;
- N'utilisez pas de vieux réfrigérateurs ou congélateurs pour entreposer vos ordures. Les ours arrivent facilement à les ouvrir;
- Nettoyez les poubelles ou les bacs à ordures régulièrement et appliquez de la chaux éteinte à l'intérieur et autour du contenant pour enrayer les odeurs;
- Minimisez les odeurs en rinçant les contenants en plastique et les boîtes de conserve avant de les mettre aux ordures;
- Ne jetez pas dans votre tas de compost des restes de viande, d'huile de cuisson, des produits laitiers ou des fruits;
- Gardez les restes de viande au congélateur jusqu'au jour du ramassage des ordures;
- Ne nourrissez pas les oiseaux entre les mois d'avril et novembre, c'est-à-dire pendant la période où les ours sont actifs, à moins que vos mangeoires ne soient à un endroit inaccessible et munies d'un plateau collecteur qui empêche les graines de tomber au sol. Vous pouvez également retirer les graines, le suif et les nourrisseurs à oiseaux mouches à toutes les nuits;
- Gardez la nourriture à chat et à chien à l'intérieur ou conservez-la dans un contenant hermétique;
- Lorsque vous utilisez votre barbecue, nettoyez les grilles de celui-ci après chaque utilisation pour enlever tout résidu de nourriture;

- Entreposez votre barbecue à l'intérieur d'un abri fermé (garage, cabanon, etc.). Si c'est impossible, réduisez la propagation des odeurs en le couvrant d'une housse et en le mettant à l'abri des vents dominants;
- Enlevez tous les fruits des arbres fruitiers dès qu'ils atteignent la maturité et ramassez ceux qui sont tombés par terre;
- Si le temps des récoltes n'est pas encore venu, protégez vos arbres fruitiers et votre potager avec de la clôture électrique ou un filet électrifié. Faites de même avec vos ruches et vos arbres de valeur;
- Un chien tenu attaché ou maintenu dans un chenil et une lumière forte qui éclaire le pourtour de votre propriété peuvent empêcher un ours de venir rôder près de votre domicile;
- Si malgré ces précautions, un ours se présente dans les environs de votre demeure ou sur votre propriété, **ne paniquez pas, ne le tirez pas et ne l'approchez pas**. L'ours ne fera que passer s'il ne trouve aucune nourriture. **Apprenez à tolérer les ours**. Beaucoup d'ours sont tués ou blessés sans qu'ils aient causé de problèmes;
- Gardez vos distances par rapport à l'ours. Faites circuler la même consigne à ceux qui seraient tentés de l'approcher;
- Pour plus de sécurité et pour garder le contrôle de la situation, faites entrer vos enfants dans la maison et attachez votre chien;
- Si l'ours émet des avertissements sonores ou fait des charges d'intimidation, **c'est que vous êtes trop près de lui**. Reculez lentement en restant calme et réfugiez-vous dans votre maison en attendant que l'ours s'en aille;
- Si l'ours refuse de quitter le secteur, faites du bruit ou jetez-lui des objets dans sa direction pour l'effrayer;

- Dans vos déplacements, pensez à l'ours. Ne le coincez pas car il pourrait se sentir menacé et devenir agressif. Laissez-lui un corridor de fuite vers la forêt ou vers l'endroit d'où il est venu;
- Si l'ours est monté dans un arbre, laissez-le tranquille en vous éloignant du secteur. Il redescendra dès qu'il se sentira en sécurité;
- Si un ours semble menaçant ou persiste dans le secteur, communiquez avec le bureau local de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ). Un agent de la protection de la faune évaluera la situation avec vous. À la suite de cette évaluation, il pourra mettre une cage pour capturer l'animal vivant ou dépêcher sur les lieux une tierce personne (trappeur ou chasseur) pour que celui-ci le capture. Un ours menaçant ou qui cause des dommages à une propriété ne peut être abattu que si tous les moyens pour l'effaroucher ou l'empêcher de causer des dégâts ont été pris (articles 67 et 68 de la Loi sur la Conservation et la mise en valeur de la faune, voir section 5.0).

2.2.2 Ours dans un camping organisé

- Ne laissez pas de la nourriture sur les tables de pique-nique ou dans les tentes;
- Rangez votre glacière et la nourriture sèche dans un contenant étanche. Le coffre de votre voiture est une bonne place pour entreposer de la nourriture. Dans certains campings, des contenants étanches sont mis à la disposition de ceux qui voyagent à pied, à bicyclette ou à moto;
- Disposez régulièrement de vos ordures dans les poubelles à l'épreuve des ours;
- Débarrassez-vous des eaux grasses dans les endroits prévus à cette fin ou dans les toilettes;

- Si un ours approche de votre emplacement de camping, ramassez immédiatement votre nourriture et vos déchets. Tentez d'effrayer l'animal. S'il ne détale pas, reprenez lentement vers votre voiture ou tout autre endroit sécuritaire;
- Rapportez la présence de tout ours au responsable du camping;
- Si vous désirez photographier un ours, utilisez un téléobjectif plutôt que de vous approcher de lui;

2.2.3 Randonnée et camping sauvage

Le camping sauvage avec ou sans installations minimales et les randonnées de longue durée, à pied ou en canot, sont de plus en plus pratiqués au Québec. Lors de ces excursions, vous devez compter essentiellement sur vous. Le plaisir que vous retirerez de votre expérience et votre sécurité dépendront des précautions prises par les randonneurs qui vous auront précédé et par votre façon de ranger adéquatement vos aliments et vos ordures. **Soyez conscients de votre responsabilité.** Pensez à votre propre sécurité et à celle des autres qui vous suivront :

- Ne partez pas en randonnée seul. De grands groupes sont préférables car plus bruyants;
- Évitez de circuler pendant les heures de pénombre. Soyez prudents en circulant près des rives d'un lac ou d'un cours d'eau, les ours utilisent souvent ces endroits pour se déplacer et pour se nourrir au printemps;
- Gardez vos enfants près de vous;
- Les chiens peuvent vous avertir de la présence d'un ours et par le fait même vous sécuriser. Mais tous les chiens n'ont pas le même courage. Certains vont préférer se taire et s'écraser à l'approche d'un ours. Si vous voyagez avec votre chien, maintenez-le en laisse. **Les chiens peuvent attirer les ours ou l'exaspérer tout**

simplement par ses aboiements. En revenant trouver son maître avec un ours à ses trousses votre chien peut vous mettre dans une situation embarrassante;

- Faites connaître votre présence en accrochant à votre sac un objet qui tinte (clochette, boîte de conserve avec pierres, etc). Parlez, chantez ou sifflez en marchant. Restez conscients que les bruits ont une portée limitée et peuvent être amortis par le vent ou le bruit d'un cours d'eau;
- Le soir, utilisez une lampe de poche pour avertir les animaux de votre présence lors de vos déplacements;
- Soyez vigilants en marchant. Remarquez les signes de présence d'ours (pistes, fumées, troncs d'arbre éventrés);
- Évitez de camper dans un secteur occupé visiblement par un ours. N'installez pas votre tente près d'un sentier, d'une route forestière ou d'un secteur où les petits fruits abondent. Les ours aiment emprunter ces voies pour se déplacer et ces aires pour se nourrir;
- Établissez votre campement près d'un arbre où il est possible de grimper. Placez l'ouverture de votre tente près de celui-ci et dormez la tête tournée vers l'ouverture;
- Évitez de voyager avec de la nourriture très odorante (viande fraîche, viande fumée, poissons, etc.). Les conserves et la nourriture déshydratée minimisent les odeurs. Sinon, enfermez-la dans des contenants hermétiques;
- Les articles de toilettes avec une odeur persistante (savon parfumé, pâte à dents, lotion après-rasage, déodorant) intriguent les ours et peuvent les attirer. Apportez-en le moins possible avec vous, sinon mettez-les dans des contenants hermétiques ou suspendez-les avec la nourriture et les ordures;

- Le sang menstruel peut aussi éveiller la curiosité des ours. Par mesure de précaution, portez des tampons au lieu de serviettes hygiéniques. Une fois utilisés, placez-les dans un sac de plastique scellé pour en disposer au retour;
- Ne gardez pas de nourriture dans votre tente. Apportez avec vous à peu près 15 m de corde de nylon pour suspendre hors de la portée des ours, dans un arbre ou une installation prévue à cet effet, vos provisions, vos ordures ou tout autre article odorant. La hauteur recommandée se situe entre 4 et 6 m et à 1 m du tronc;
- Ne cuisinez ni ne mangez dans votre tente. Séparez l'aire de cuisson des aliments de l'aire de repos. Faites votre feu de cuisson le plus loin possible de votre tente à un endroit peu élevé et surveillez la direction du vent pour éviter que la fumée ne se dirige vers votre campement;
- Portez un chapeau ou un mouchoir sur vos cheveux lorsque vous faites la cuisson pour ne pas que ceux-ci s'imprègnent de cette odeur;
- Gardez votre campement propre. Lavez votre vaisselle après chaque repas et videz les eaux grasses loin du campement;
- Disposez quotidiennement de vos déchets, s'il y a des installations prévues à cet effet. Sinon, traitez-les comme de la nourriture. Mettez-les dans un contenant étanche et rappez-les à votre point de départ. Il est interdit d'enterrer ou de faire brûler des déchets (article 66 de la Loi sur la qualité de l'Environnement et article 22 du Règlement sur la qualité de l'atmosphère, voir section 5.0);
- Lavez toutes les boîtes de conserves pour enlever les odeurs;
- Ayez sous la main de quoi effrayer les ours. Il existe sur le marché des produits répulsifs (ex : fusées éclairantes, sirène de bateau, bonbonne de capsaïcine (poivre de Cayenne). Assurez-vous que ces produits sont autorisés par la loi. Lisez les instructions des fabricants avant de partir en excursion;

- Si jamais un ours approchait de votre campement, effrayez-le en signalant votre présence soit en parlant, en frappant des casseroles ensemble ou en lui lançant de petits projectiles juste pour lui faire comprendre qu'il n'est pas le bienvenu;
- Si l'ours persiste et qu'il fait encore jour, défaites votre tente et poursuivez votre chemin. Trouvez-vous un autre site pour camper. S'il fait nuit, organisez une veille et quittez le site dès le lendemain. Rapportez la présence de tout ours persistant à une personne responsable.

2.2.4 Consignes pour pêcheurs et chasseurs

Outre les consignes générales pour l'entreposage de vos provisions et la disposition de vos ordures, voici quelques conseils qui s'appliquent plus particulièrement aux activités de chasse et de pêche :

- Minimisez les odeurs. Rappelez-vous que la viande fraîche, les restes de carcasse, le poisson et les odeurs qui émanent de la cuisson du poisson se répandent sur de grandes distances et peuvent facilement attirer les ours;
- Gardez vos vêtements propres. Ne dormez pas avec vos vêtements souillés ou maculés de sang. Ne les entreposez pas dans votre tente;
- Gardez le poisson que vous venez de pêcher dans l'eau pour réduire les odeurs;
- N'entreposez pas le poisson ou les appâts à poisson (ménés) dans votre chalet. N'amenez pas les carcasses de gibier près de la tente ou du chalet;
- Enlevez le sang et les dépôts poisseux des embarcations et du matériel de pêche (puise). Pensez à nettoyer à fond tous les ustensiles qui ont servi à capturer, à préparer et à cuire le poisson;

- Séparez autant que possible les aires de nettoyage, de préparation du gibier ou de cuisson de l'endroit où vous dormez et des sentiers que vous empruntez. Choisissez de préférence, pour faire cette corvée, un endroit peu élevé pour éviter que le vent ne propage les odeurs;
- Si vous tuez un cerf ou un orignal et que vous devez le laisser en forêt pour quelques heures, il se pourrait qu'un ours le trouve et se l'accapare. Traînez, si possible, la carcasse dans un endroit ouvert pour la voir de loin. En retournant sur la carcasse, faites du bruit en marchant pour avertir un éventuel ours qui se tiendrait dans les parages. Rappelez-vous qu'un ours défend agressivement sa nourriture;
- Suspendez la carcasse ou les quartiers entre deux arbres hors de la portée d'un ours;
- En faisant les va-et-vient entre le lieu où est suspendue votre viande et votre tente ou chalet, n'empruntez pas plus d'un sentier et assurez-vous que celui que vous utilisez débouche sur le devant de votre tente ou de votre chalet, ceci afin de bien voir tout ours qui se hasarderait à suivre vos pistes;
- Si un ours vous approche alors que vous êtes en train de pêcher, arrêtez-vous. Si vous avez un poisson à l'hameçon, ne le laissez s'ébattre à la surface de l'eau. Si c'est possible, coupez la ligne. Si un ours apprend à associer un pêcheur et la nourriture obtenue facilement, il s'enhardira et reviendra avec insistance.

2.2.5 Consignes pour travailleurs forestiers

- Laissez les glacières contenant vos repas et collations dans la cabine d'un véhicule;
- Ne nourrissez pas les ours et ne jetez pas vos restes de repas en forêt;
- Travaillez en groupe, si possible, sinon portez sur vos vêtements ou votre matériel un objet qui tinte au mouvement pour avertir les ours de votre présence;

- Rapportez-vous toujours à une tierce personne. Dites-lui à quel endroit vous allez et à quelle heure vous comptez revenir. Ayez un moyen de communication sur vous pour contacter votre base en cas de besoin.

2.2.6 Ours dans leur tanière

- Si la tanière d'un ours est découverte par hasard et que l'animal risque d'être dérangé par des passants parce qu'il est trop visible, gardez l'emplacement de la tanière le plus secret possible afin d'éviter l'afflux de curieux. Circulez très silencieusement autour de la tanière et de recouvrez l'entrée de celle-ci avec des branches de conifères pour garder l'animal dans la pénombre et le mettre ainsi à l'abri des regards indiscrets;
- Si un ours rôde en hiver dans la forêt ou qu'il surgit soudainement de sa tanière parce qu'il a été dérangé pour diverses raisons, il y a de grandes chances pour que celui-ci regagne de lui-même sa tanière une fois le calme revenu ou encore quand il en aura tout simplement envie. Quittez les lieux rapidement et évitez de partir à sa recherche. Si l'animal ne revient pas à sa tanière, il se trouvera un abri quelconque sous un arbre ou un amas de branche pour terminer son hibernation. Ses chances de survie, dans des conditions normales d'hiver, sont assez bonnes;
- Lorsqu'un ours approche en hiver des habitations humaines, c'est probablement parce qu'il a été dérangé ou parce qu'il recherche un autre endroit pour terminer son hibernation. Cet ours ne présente pas un danger pour les humains car, à cette époque, son métabolisme est au ralenti et que la recherche de nourriture n'est pas sa préoccupation principale. **Évitez cependant de le stimuler.** Si vous avez des chiens, gardez-les attachés. **Ne faites pas de bruit et ne le poursuivez pas.** S'il ne fait que déambuler autour des habitations, il est préférable de le laisser tranquille le temps qu'il regagne la forêt;
- S'il cherche à hiverner à l'intérieur ou sous un bâtiment de ferme, la meilleure solution est d'appeler les agents de la Protection de la faune. Ceux-ci décideront si l'animal doit être immobilisé avec des drogues et déplacé en forêt dans un abri

aménagé ou sacrifié. Cette décision se fait en fonction de chaque situation et aussi de la tolérance des gens. Aux États-Unis, les propriétaires d'une résidence cossue située dans un développement domiciliaire boisé acceptèrent, sur les conseils d'un des plus éminents spécialistes de l'ours noir, de laisser tranquille une ourse et ses petits qui avaient décidé d'hiberner sous le patio de leur résidence. Au printemps, la femelle et ses petits quittèrent les lieux durant la nuit pour regagner la forêt sans provoquer d'incidents;

- Il est interdit de détruire ou d'endommager la tanière d'un animal (article 26 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, voir section 5.0). Si une tanière d'ours est découverte au milieu d'un chantier forestier, il est cependant possible d'accorder une protection temporaire à l'ours en demandant à l'exploitant forestier de garder intact, jusqu'à la fin de l'hiver, une lisière boisée autour de la tanière de cet ours. Ce genre d'arrangement a déjà été conclu à l'hiver 1994-95 entre les responsables du Parc national de la Mauricie et un exploitant forestier, qui opérait à l'extérieur du parc, pour protéger la tanière d'une femelle marquée suivie dans le cadre d'un projet de recherche. Dans ce cas précis, l'exploitant forestier a pu récupérer le bois durant l'été ou à l'hiver suivant;
- Si un ours doit être déplacé, **évit**ez tout bruit et toute circulation inutile autour de la tanière pour ne pas stresser l'ours et pour qu'il demeure dans sa tanière jusqu'au moment de son déplacement. Le silence doit être maintenu également lors de son immobilisation et son transport car certains produits immobilisants ne produisent pas une sédation profonde. **Recouvrez l'animal d'une couverture pour éviter tout refroidissement.** Le transport en motoneige est, pour les raisons mentionnées ci-haut, contre-indiqué. L'hélicoptère peut constituer une solution dans des cas d'inaccessibilité mais seulement sur une courte distance pour éviter les refroidissements;
- L'abri temporaire qui constituera la tanière de l'animal jusqu'à la fin de l'hiver doit être construit ou aménagé avec des matériaux trouvés sur place de façon à garder l'animal à l'abri de la pluie, du vent, du froid et surtout de la lumière. **La pénombre semble être une condition pour que l'ours accepte sa tanière improvisée.**

Recherchez en forêt un site qui offre déjà un abri naturel. Une fois cet endroit trouvé, tapez la neige pour faire un plancher, recouvrez-la d'un amoncellement de branches de sapins. Déposez l'ours sur cette litière et construisez tout autour de lui une cabane avec des branches de conifères. Placez des galettes de neige durcie sur ces branches puis recouvrez l'ensemble avec une épaisse couche de neige. Laissez une ouverture pour les échanges d'air.

**TROISIÈME PARTIE : MESURES POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES
CAUSÉS PAR L'OURS NOIR**

3. MESURES POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'OURS

3.1 Principes généraux

Les ours sont des animaux qui apprennent facilement. Cette capacité sera d'autant renforcée qu'elle sera récompensée par de la nourriture. Une fois que les ours ont découvert une source de nourriture, il est généralement difficile de leur faire renoncer même après avoir mis en place des barrières de quelque nature que ce soit. La prévention reste donc le meilleur moyen pour éviter d'avoir des problèmes avec les ours. Comme pour tous les autres animaux, il n'existe pas de moyen unique pour régler définitivement les problèmes de déprédation par l'ours. Par contre, en essayant de comprendre les besoins et le comportement saisonnier de l'ours, on peut arriver à bien choisir le(s) moyen(s) de contrôle approprié(s) et réduire ainsi de façon substantielle la somme des dommages causés par l'ours.

Pour prévenir ceux-ci, il faut respecter les principes généraux suivants :

1. Éloigner ou rendre moins accessibles les sources potentielles de nourriture (ruches, bétail, mangeoires d'oiseaux, bordures, carcasses) des endroits fréquentés par les ours;
2. Mettre en place à temps, c'est-à-dire avant la période où les ours se manifestent habituellement, les mesures pour empêcher les ours d'approcher les sources de nourriture;
3. Inspecter régulièrement les moyens mis en place et voir à leur bon fonctionnement.

3.2 La prévention des dommages les plus courants

3.2.1 Ruches

3.2.1.1 Identification des dommages

L'ours noir est le seul animal, à l'exception de la mouffette, à s'en prendre aux ruches. Pour l'ours, les ruches contiennent la combinaison parfaite d'aliments : du miel et des larves. Ils obtiennent ainsi, au même endroit, des hydrates de carbones et des protéines. Les dommages causés par les ours sont facilement reconnaissables parce

qu'ils détruisent complètement la ruche avec leurs pattes avant et éparpillent les débris aux alentours. Parfois, l'ours s'attaque au couvain et laisse les rayons de miel intacts alors qu'il fait l'inverse à d'autres moments. Il semble que l'ours puisse exercer ce choix selon qu'il soit en carence protéinique (couvain) ou alors en manque d'hydrates de carbone (miel). Des marques de griffes et de dents sont visibles sur les débris des ruches et ne laissent aucun doute sur l'identité du visiteur. Habituellement, on retrouve aussi sur place et non loin de l'emplacement où se trouvaient les ruches, des pistes et des excréments. Si le nombre de ruches est important et que l'ours ne les détruit pas en une seule fois, il reviendra tant et aussi longtemps qu'il aura quelque chose à manger. Son parcours est d'une fois à l'autre toujours le même et, à la longue, apparaîtra un sentier bien tracé entre la forêt et les ruches.

La déprédation sur les ruches peut survenir en tout temps mais on note des pointes au printemps, lorsque les autres sources de nourriture sont rares, ou encore en fin d'été ou au début de l'automne lors des années de disette.

3.2.1.2 Prévention et moyens dissuasifs

Pour prévenir les dommages aux ruches, placez-les autant que possible à au moins 50 m d'un boisé, d'un cours d'eau avec bande arbustive ou encore d'un fossé. Les ours n'aiment pas circuler à découvert et profitent des bandes de forêt ou du réseau d'égouttement pour se déplacer de façon préférentielle. Si malgré ces précautions, les ours découvrent et détruisent des ruches, alors il faut empêcher l'ours de les atteindre en entourant celles-ci d'une clôture. L'exclusion est la meilleure méthode pour régler ce problème et elle a fait ses preuves ici et ailleurs. Les clôtures doivent être autant que possible installées avant la période critique car une fois que l'ours a pris goût à se nourrir sur les ruches, il est très difficile de l'en empêcher. Par exemple, si un ours est venu détruire deux ou trois ruches dans une nuit et qu'il en reste dans le rucher, alors il est préférable de déménager tout de suite les ruches intactes ailleurs sur un autre site et de les protéger avec une clôture électrique portative. Si on laisse sur place les ruches épargnées, l'apiculteur court des grandes chances que l'ours finisse son œuvre en dépit de la présence de clôture électrifiée.

Comme le coût de l'installation de clôture présente un déboursé appréciable, il faut savoir bien choisir le type de clôture qui sera le plus adapté au besoin de l'apiculteur. Si le nombre de ruches est important et que le risque de déprédation semble élevé, la clôture permanente électrifiée représente probablement un bon choix (section 4.1.1). Par contre, si une personne ne garde que quelques ruches pour le plaisir et qu'il n'a été visité que quelques fois par des ours alors la clôture électrifiée portative sous forme de fil ou de filet conviendra beaucoup plus à ce type de situation. (section 4.1.1).

Lorsque les ruches sont ainsi ceinturées avec une clôture électrique, il faut prendre garde de ne pas installer les ruches à moins d'un mètre de la clôture. On évitera ainsi que les ours s'en prennent aux ruches de l'extérieur de la clôture.

Finalement, si pour une raison ou une autre, l'électrification n'est pas possible ou désirée, on peut réussir à exclure des ours avec une simple clôture en autant qu'elle réponde aux critères de construction définis à la section 4.1.2.

Des apiculteurs ont également obtenu des succès dans la prévention des dommages causés par les ours en fabriquant des sortes de cages. Les ruches sont regroupées par petits groupes et entourées par deux rangées de broche carrelée (carreau de 15 cm de côté) solidement attachée à des pieux ancrés profondément dans le sol, à proximité des ruches. Une broche est aussi attachée sur le dessus pour enfermer complètement les ruches. Des cages semblables peuvent être placées sur des remorques de ferme ce qui facilite leur transport avec des tracteurs. En Outaouais, des apiculteurs commerciaux ont même fait l'acquisition de vieux autobus scolaires dans lesquels ils ont installé une douzaine de ruches. Ces ruches ont été placées sur des supports construits devant les fenêtres de ces autobus. Elles sont ainsi faciles à déplacer d'un lieu à l'autre et sont inaccessibles aux ours. Ces autobus servent aussi à entreposer sans risque de l'équipement servant aux travaux apicoles.

Les plates-formes constituent un autre moyen d'exclusion particulièrement populaire dans le sud des États-Unis. Cette solution est cependant coûteuse et réussit généralement aux propriétaires qui ont moins de 30 ruches. Au-delà de ce nombre d'unités, il devient difficile d'y travailler et d'y circuler efficacement. Néanmoins, pour ceux qui voudraient l'essayer,

les recommandations suivantes devraient être respectées: 1) la plate-forme doit être construite à 3-4 m (certains vont jusqu'à recommander 5-6 m) au-dessus du niveau du sol; 2) avoir un surplomb de 0,5 m; 3) les poteaux doivent avoir 15 cm de diamètre et être recouverts sur une hauteur de 2 m de métal assez épais pour empêcher les ours de grimper.

3.2.2 Champs de maïs ou d'avoine

3.2.2.1 Identification des dommages

Ce sont les mâles adultes et les mâles sous-adultes qui sont principalement à l'origine de la déprédation sur le bétail ou les cultures. Les femelles, de leur côté, se manifestent surtout lors des années de disette alors que la faim et la nécessité de se constituer des réserves de graisses pour l'hiver et pour leur future gestation les poussent à se nourrir dans les champs. L'ours s'installe quelque part dans le champ bien à l'abri et se nourrit des épis de maïs en ramenant vers lui les tiges. À la différence du raton-laveur, qui mange seulement les grains de maïs et laisse intact les cotons, l'ours croque l'épi et le mange entièrement ou à la moitié. L'ours se déplace ainsi de site en site laissant sur son passage plus de tiges de maïs endommagées que réellement mangées. Ce n'est pas tant la perte de grains qui contrarie l'agriculteur que les tiges ployées par le passage et les déplacements aléatoires de l'ours. Ces tiges ne pourront pas être récupérées par la machinerie au moment des récoltes. Les ours noirs préfèrent le maïs alors qu'il est au stade « laiteux », c'est-à-dire avant qu'il soit mûr. Sous notre climat, ce stade arrive vers la fin du mois d'août dans les zones ayant le plus de degrés-jours de croissance (ex.: région de Montréal, Estrie, Outaouais) et vers le début de septembre ailleurs.

3.2.2.2 Prévention et moyens dissuasifs

La meilleure méthode pour contrer les dommages aux cultures est de varier les méthodes culturales et d'éviter autant que possible de semer en maïs et en céréales les champs situés près d'un boisé. Compte tenu du fait que les agriculteurs du Québec pratiquent déjà la rotation des cultures et que les champs sont en céréales une année sur quatre, il est difficile de faire plus au niveau de la prévention dans le cas des champs d'avoine. Par

contre, pour ce qui est des champs de maïs, certains producteurs américains arrivent à limiter les dégâts en créant des parcelles plus petites et en les séparant par des bandes de prairie (du mil principalement, pas de mélange de trèfles). Cette précaution vise surtout à limiter l'étendue des dégâts et n'a d'intérêt que si la baisse de rendement en maïs engendrée par cette pratique est inférieure à celle encourue par les dégâts de l'ours.

Certains agriculteurs québécois aux prises avec des problèmes chroniques d'ours dans leurs champs ont imaginé des stratagèmes pour réduire les pertes. Ainsi, un agriculteur de la région de Buckingham en Outaouais, a défriché une parcelle de terre dans son boisée qu'il consacre exclusivement à la production de maïs. De cette façon, il maintient les ours hors de ses champs pendant 10 à 15 jours, le temps nécessaire pour que ses champs de maïs, qu'il réserve à l'ensilage, arrivent à maturité et puissent être récoltés.

De l'avis de certains agriculteurs, les ours seraient sélectifs quant aux variétés de maïs. Ils apprendraient vite à reconnaître ces variétés et à les rechercher activement quitte à parcourir de grandes distances pour s'en gaver boudant au passage des variétés parvenues à maturité mais moins succulentes de leur point de vue. L'identification de ces variétés de maïs recherchée par l'ours serait utile pour la prévention des dommages.

L'installation d'une clôture électrique portative est efficace pour éloigner les ours. Elle peut cependant représenter un investissement élevé et ne peut s'avérer rentable que dans les secteurs où la déprédation de l'ours est importante et récurrente. L'effarouchement est aussi une méthode efficace à la condition que la source de bruit ou de lumière soit déplacée souvent pour ne pas que l'ours s'y habitue. Parmi les sources de bruit ou de lumière utilisées le plus communément se trouvent les lumières stroboscopiques, la musique forte, les canons à oiseaux, les engins pyrotechniques, les silhouettes humaines, etc.

3.2.3 Mangeoires d'oiseaux

3.2.3.1 Identification des dommages

Nourrir les oiseaux pour les attirer autour de notre résidence est devenue une pratique très courante qui touche autant les populations urbaines que rurales. Souvent les gens ne se contentent pas d'une mais de plusieurs mangeoires contenant un assortiment de

grains. Dans les secteurs boisés, les ours sont à l'occasion attirés par cette source de nourriture non négligeable. Après le passage de l'ours, les mangeoires sont complètement détruites. Comme celles-ci sont situées près des habitations, l'ours est souvent aperçu rodant autour de la maison et même sur le patio. Ce n'est pas tant l'ampleur des dommages qui force les gens à faire appel aux agents de la Protection de la faune que la frayeur inspirée par cet imposant animal autour des habitations.

3.2.3.2 Prévention et moyens dissuasifs

Idéalement, les mangeoires d'oiseaux devraient être en fonction que pendant la période hivernale ou, tout au plus, couvrir la période de migrations des oiseaux au printemps et à l'automne. De l'avis de certains agents de Protection, il est parfois difficile de convaincre les gens de cesser de nourrir les oiseaux durant l'été. Si tel est le cas, on peut alors suggérer de suspendre celles-ci à un fil tendu entre deux arbres plutôt que fixées directement à un arbre. Un système de corde et de poulies facilite alors le remplissage des mangeoires. Durant l'été, les oiseaux peuvent aussi être attirés avec d'autres choses que de la nourriture comme, par exemple, des bains d'eau ou de poussière. On peut également s'intéresser, durant cette période, aux colibris. Certaines plantes aux fleurs roses, rouges et pourpres cultivées au jardin attirent non seulement ceux-ci mais également les papillons (tableau 1).

Tableau 1. Sélection de plantes vivaces recherchées par le colibri à gorge rubis.

Nom français	Nom latin
Monarde rouge	<i>Monarda didyma</i>
Ancolie du Canada	<i>Aquilegia canadensis</i>
Dicentre remarquable	<i>Dicentra eximia</i>
Épilobe à feuilles étroites	<i>Epilobium angustifolium</i>
Guimauve	<i>Althaea rosea ou officinalis</i>
Heuchère sanguine	<i>Heuchera sanguinea</i>
Lobélie du Cardinal	<i>Lobelia cardinalis</i>
Penstémon	<i>Penstemon digitalis</i>
Phlox paniculé	<i>Phlox paniculata</i>
Sauge	<i>Salvia sp</i>

Lorsqu'un ours rôde autour des habitations et qu'il s'intéresse à la nourriture d'oiseaux, il faut cesser immédiatement le nourrissage dans le secteur concerné par les activités de l'ours pour ne pas que le problème se déplace d'un voisin à l'autre. Pendant cette période de « sevrage », il est important aussi de respecter toutes les consignes concernant la dispositions des ordures et des sources de nourriture (section 2.2.1).

3.2.4 Attaque de bétail

3.2.4.1 Identification du problème

Les ours répondent très bien à la loi du moindre effort et préféreront s'alimenter tranquillement sur de la végétation plutôt que de courir après des veaux ou des moutons. Certains ours semblent faire exception à cette règle pour une raison que nous ignorons. Une fois que ce comportement est induit, la récurrence devient fréquente. La prédation par l'ours doit être distinguée de la prédation par le coyote ou encore par le chien. Les coyotes attaquent surtout à la gorge alors que les chiens, moins efficaces, poursuivent les bêtes et s'en prennent aux membres arrières. Les ours, de leur côté, mordent le cou et les épaules de leur proie. Des marques de dents d'environ 1,25 cm de diamètre (canines) dans cette région laissent peu de doute sur l'identité du prédateur. Sur des animaux plus gros, on peut voir également des griffades sur les épaules et les flancs.

Les animaux de ferme réagissent différemment à l'approche d'un ours. Les moutons, par exemple, auront le réflexe de se regrouper et de serrer les rangs. Dans un cas de déprédation par l'ours, plusieurs moutons sont tués dans un faible rayon. Les bovins, de leur côté, ont davantage tendance à se disperser dans tous les sens. C'est pourquoi, on ne retrouve sur les lieux qu'une seule carcasse à la fois. Les chevaux, quant à eux, sont rarement tués par les ours mais peuvent être attaqués. Des marques de griffes sont alors visibles sur leurs flancs.

Une fois l'animal tué, l'ours a l'habitude de l'éventrer et de se nourrir, en premier, de ses viscères puis de la chair des quartiers arrières. Certains ours vont, au contraire, préférer attaquer la chair du cou et des épaules, là où la peau a été déchirée. Le pis des femelles en lactation est également recherché. Pour éviter d'ingurgiter des poils ou de la laine de

grosses proies, l'ours dépiaute l'animal avec ses griffes et sa gueule. Cela explique pourquoi on ne retrouve, sur certains sites d'abattage, que la peau et les os du squelette presque intacts. Lorsque l'animal est abattu en plein champ loin de la forêt, l'ours aura tendance à traîner la carcasse vers celle-ci ou encore vers des buissons denses. S'il ne peut terminer la consommation d'une carcasse, l'ours la recouvrira de feuilles, de terre ou de débris végétaux et reviendra achever les restes à la tombée du jour ou à l'aube du jour suivant.

3.2.4.2 Prévention et moyens dissuasifs

Évitez autant que possible de faire paître les animaux dans les champs situés à proximité d'un boisé. On peut aussi rassembler le bétail dans un abri ou un paddock pour la nuit. La présence au sein du troupeau d'un chien berger qui surveille et rassemble le bétail peut aider à éviter les attaques d'ours ou en réduire l'importance. Les aboiements d'un chien de garde spécialement entraîné pour être gardé à l'intérieur d'une « clôture invisible » sont efficaces pour éloigner les ours là où les attaques sont fréquentes et récurrentes. D'autres dispositifs sonores peuvent être employés pour effrayer les ours mais à la condition que la source sonore soit changée de place régulièrement.

3.2.5 Vergers et plantation de feuillus nobles

3.2.5.1 Identification

Les ours peuvent causer des dommages aux arbres au printemps en écorçant la base de certaines espèces végétales pour lécher la sève et manger le cambium causant ainsi la mort de l'arbre. Ce phénomène est assez rare au Québec, mais dans certains états de la côte ouest américaine, ce problème est suffisamment aigu pour causer des pertes importantes à l'industrie forestière locale. Les ours peuvent également se servir de certains arbres pour marquer leur territoire. On voit alors de longues marques de griffes espacées de 1,5 cm qui rayent l'écorce des arbres sur une longueur de 20-30 cm à la hauteur des yeux d'une personne.

À l'automne, ce sont surtout les vergers qui retiennent l'intérêt des ours. C'est en montant directement dans les pommiers ou autres arbres fruitiers ou en cueillant simplement les fruits que les ours cassent des branches ou même des troncs. Une fois qu'ils ont

commencé à se nourrir ainsi dans les vergers, les ours y retourneront régulièrement à la faveur de la nuit. Plus rarement des ours peuvent aussi s'attaquer aux fructifications de feuillus nobles plantés pour leur bois ou encore préservés en nature pour servir d'arbres semenciers (ex : cerisiers tardifs). Dans ces cas-là, l'ours grimpe au sommet de l'arbre, s'assoit à l'aisselle d'une branche et cassent les plus hautes branches porteuses de fruits. Les branches cassées qui s'accumulent autour de lui donnent l'impression de former un immense nid. Certaines personnes appellent ces amas de branches des « chaises à ours ».

3.2.5.2 Prévention et moyens dissuasifs

Dans le cas de vergers importants, la clôture électrique permanente ou temporaire reste la meilleure solution pour régler ce problème. Quand il s'agit de quelques arbres seulement, la récolte rapide ou plus hâtive des fruits peut être aussi envisagée comme solution. Pour protéger l'écorce d'arbres précieux ou empêcher les ours de se nourrir des fructifications d'arbres semenciers, la clôture électrique portative mise en service quelque temps avant l'arrivée de la période critique reste la meilleure méthode. Les effets sonores peuvent également aider à résoudre le problème si celui-ci survient dans un court laps de temps.

Le maintien de chiens bergers en liberté dans un verger ceinturé par une clôture électrique serait une méthode doublement efficace pour repousser non seulement les ours mais également tous les mammifères qui raffolent des pommes ou de l'écorce des pommiers (cerfs de Virginie, petits rongeurs et potentiellement les ours).

3.2.6 *Chalets défoncés*

3.2.6.1 Identification des dommages

La nature des dégâts causés par les ours aux chalets de villégiature ou aux camps de chasse et de pêche ne laissent guère de doutes sur l'origine du visiteur. Les marques de griffes, les lieux d'entrée et de sortie forcés et le saccage des sites d'entreposage de la nourriture constituent habituellement la carte de visite de l'ours.

3.2.6.2 Prévention et moyens dissuasifs

L'utilisation de matériaux solides lors de la construction de chalets est le premier pas dans la prévention des problèmes avec les ours. Au moment de la fermeture saisonnière du chalet, protégez les portes et les fenêtres avec des volets très bien ajustés à la grandeur de l'ouverture de façon à ne laisser aucune prise à une griffe d'ours. Certaines personnes empêchent avec succès les ours d'entrer dans le chalet en posant des planches cloutées sur les marches et les surfaces planes, tels les rebords de fenêtres. Ces planches cloutées sont amovibles pour être enlevées à l'ouverture du chalet au printemps. Pour fabriquer de tels panneaux, il faut enfoncer sur un contre-plaqué de 1,25 cm d'épaisseur, des clous de 6 cm à tous les 5 cm. Ces panneaux hérissés de clous peuvent également être utilisés pour ceinturer complètement un chalet ou une tente roulotte. Les panneaux sont alors posés directement au sol et tiennent en place par leur poids. Curieusement, les ours ne déplacent pas ces panneaux et semblent fortement les éviter. Il n'y a donc aucun risque de blessures pour l'ours. Ces dispositifs sont cependant déconseillés dans les endroits fréquentés (ex : campings).

Ne laissez aucune nourriture dans les chalets une fois que ceux-ci sont fermés pour la saison ou laissés temporairement inoccupés. Ramenez les déchets domestiques là où il existe une collecte municipalisée.

4. DISPOSITIFS ET APPROCHES POUR CONTRER LES OURS IMPORTUNS

4.1 La clôture

4.1.1 La clôture électrique

La clôture électrique est la moins coûteuse de toutes et, de plus, elle est facile d'installation. Elle peut adopter toutes les formes voulues pour tirer avantage de la présence d'un arbre ou d'un poteau de clôture déjà existant ce qui réduit le coût d'achat du matériel. Ce type de clôture est idéal lorsque la déprédation par l'ours est faible à modérée. Pour une installation rapide et moins coûteuse, on peut utiliser un équipement léger constitué de 4 brins de fil électroplastique (brin de métal tressé avec des brins de matière plastique) installés à 15, 40, 65 et 90 cm de distance du sol et retenus par des crans prévus à même les piquets de plastique. Ces piquets seront plantés à tous les 3-4 m. Pour une clôture électrique à caractère plus permanent, on peut alors utiliser du fil galvanisé de calibre 12,5 ou encore du fil barbelé à deux brins de même calibre, fixé à des piquets métalliques en T de 120 cm (30 cm dans la terre) ou des piquets de bois traité. Mettre des haubans aux quatre coins ou encore à tous les endroits où il y a trop de tension vers l'intérieur. Les isolateurs sont tournés vers l'intérieur de la clôture sauf sur les poteaux de coin où ils sont tournés vers l'extérieur. Les 4 brins sont reliés entre eux par des bouts de fil électroplastique ou galvanisé à plusieurs endroits pour améliorer la conduction. Comme l'ours a plus tendance à passer sous les clôtures qu'à les enjamber, il est important de surveiller les petites dépressions le long de la clôture et d'y ajouter des piquets supplémentaires.

Le courant électrique est induit par un électrificateur puissant (puissance délivrée de ≥ 5 joules) ou moyennement puissant (puissance délivrée de < 5 joules) branché soit à une prise de courant 110 volts, soit à une batterie de voiture de 12 volts ou encore à 2 batteries de 6 volts disposées en série. Les électrificateurs avec panneaux solaires (2-10 watts) donnent aussi de bons résultats. Selon la puissance de l'électrificateur, on peut électrifier entre 3 et 90 km de clôture (tableaux 2 et 3).

Tableau 2. Tableau comparatif des électrificateurs sur 110 volts.

Puissance maximale (en joules délivrés)	Longueur de clôture (km)
1,2 ¹	12
2,4	24
5,3	58
9,4	98

¹ Dans une clôture électrique, c'est l'énergie (exprimée en joules) qui cause la douleur et non la tension (exprimée en volts). L'énergie produite par un électrificateur peut être exprimée de deux façons : en joules stockés et en joules délivrés. Les premiers sont l'énergie interne de l'électrificateur et les seconds tiennent compte de la perte de 30% de puissance une fois qu'ils sont relâchés sur la clôture. Ainsi un électrificateur d'une puissance stockée de 15 joules n'a en fait qu'une puissance délivrée de 10 joules.

Tableau 3. Tableau comparatif des électrificateurs sur batteries.

Puissance maximale (en joules délivrés)	Mode de fonctionnement	Longueur de clôture (km)
0,12	<ul style="list-style-type: none"> • 4 piles 1,5 volt • Batterie 12 volts • Panneau solaire 2 watts 	3
1	<ul style="list-style-type: none"> • Batterie 12 volts • Panneau solaire 5 watts 	10
1,5	<ul style="list-style-type: none"> • Batterie 12 volts • Panneau solaire 10 watts 	15
5	<ul style="list-style-type: none"> • Batterie 12 volts/ • Panneau solaire 10 watts 	50
9	<ul style="list-style-type: none"> • Batterie 12 volts/ • Panneau solaire 20 watts 	90

Une batterie de 12 volts (80-90 ampères) durera en moyenne 12 semaines si la clôture est bien installée et entretenue. Une vieille batterie de camion devrait durer au moins 6 semaines. Il est important de bien abriter le chargeur et la batterie pour les mettre à l'abri des intempéries. Insérer une tige métallique de 1,5 à 2 m de haut et de 1,5 cm de largeur dans la terre, de préférence à l'endroit le plus humide, pour assurer une bonne mise à terre. Vérifiez régulièrement les isolateurs et la tension de la clôture qui doit se situer autour de 3 000 volts. Pour éviter de perdre du courant, il faut tenir le chargeur et la batterie au sec et s'assurer que les branchements sont exempts de rouille. L'herbe doit aussi être coupée sur une largeur de 40 cm sous les fils. On peut utiliser un herbicide approuvé pour empêcher la pousse de l'herbe. Ne pas étendre l'herbicide sur une trop grande surface pour que l'ours reste en contact avec l'herbe. On obtiendra ainsi un maximum d'impact. En dernier lieu disposer des bouts de ruban de plastique de couleur voyante sur les 4 fils pour manifester aux passants l'existence des fils et mettre à intervalle régulier des écriteaux annonçant la présence de courant électrique. Prévoir une ouverture pour entrer dans le périmètre de la clôture.

4.1.2 Clôture non électrifiée

Là où l'électrification n'est pas possible ou désirée, une clôture de 2,5 m de haut en broche carrelée (carreau de 15 cm de côté) peut exclure les ours. La broche doit être tenue solidement à des piquets de bois et se terminer par deux rangées de fil barbelé supportées par des supports faisant un angle de 250° vers l'extérieur de l'enclos.

4.2 Les répulsifs

4.2.1 Les répulsifs sonores et lumineux

Les répulsifs sonores et visuels sont généralement utilisés de façon temporaire pour éloigner un ours le temps de mettre en place des mesures plus efficaces. Le problème rencontré avec les répulsifs sonores et lumineux est que tous les ours ne sont pas effrayés par ce moyen et que ceux qui le sont, au début, finissent par s'y habituer rapidement. C'est pourquoi, on recommande de varier la source de bruit ou de lumière et son emplacement. Les moyens utilisés pour effrayer les ours vont de la musique forte, aux engins pyrotechniques, aux feux de camps, aux coups de fusil tirés en l'air, aux fusées de détresse, aux lumières stroboscopiques, aux coups de canons à oiseaux, aux sirènes de

bateau. D'après certains essais effectués sur le terrain, les ours seraient sensibles aux sons dont les fréquences varient entre 0,1- 9 kHz. Un bruit d'une intensité sonore allant de 1-4 kHz est efficace pour faire fuir un ours.

4.2.2 Les « chasse-ours »

Les « chasse-ours », aérosols contenant de la capsaïcine, un produit naturel extrait du poivre de Cayenne, ont déjà fait leurs preuves pour détourner pacifiquement des « charges d'intimidation » d'ours et pour stopper des vraies attaques. Selon les normes édictées par les spécialistes américains, les « chasse-ours » doivent contenir entre 1 et 2% de capsaïcine ou d'un de ses dérivés. Le jet doit se disperser en forme de cône, avoir une portée d'au moins 8 m et durer un minimum de six secondes. Dirigée vers la face de l'ours, la capsaïcine cause une forte irritation des muqueuses des yeux, du nez et une contraction de ses bronches. L'effet dure environ 5 à 15 minutes, ce qui donne le temps à la personne de s'enfuir. Porté à la taille dans un étui spécial, ce type de répulsif est utilisé surtout comme **protection personnelle de dernier recours** pour les gens qui travaillent ou circulent en forêt. D'après les premières observations, les ours ne réagissent pas de façon agressive après avoir été aspergés de capsaïcine. Il est bon de faire quelques essais avant de partir en excursion pour s'assurer que la bonbonne fonctionne et aussi pour se familiariser avec le produit. En cas de rencontre fortuite avec un ours, on recommande : 1) de vaporiser le produit en se tenant, autant que possible, dos au vent; 2) de diriger le jet vers la face de l'ours lorsque celui-ci est à 6-8 m environ; 3) de ne laisser sortir que de petits jets à la fois et 4) de poursuivre l'aspersion jusqu'à ce que l'ours s'en aille. En cas de contact accidentel avec le produit, lavez abondamment les muqueuses affectées avec de l'eau froide. Une assistance médicale peut être nécessaire en cas d'inhalation.

Depuis quelques années, on met en garde les gens sur le fait que la capsaïcine pourrait attirer les ours au lieu de les repousser. En effet, on s'est rendu compte que des ours (surtout des grizzlis) léchaient des objets qui avaient été précédemment aspergés par ce produit. C'est pourquoi on recommande d'utiliser la capsaïcine seulement lorsqu'il y a un contact direct avec un ours et d'éviter d'en vaporiser sur des objets autour de votre

campement dans l'espoir que ça éloignera les ours. Si la bonbonne a déjà servi, neutralisez l'odeur en nettoyant le gicleur avec de l'alcool.

4.3 Les chiens

Les chiens peuvent être utiles soit pour détecter la présence d'un ours et avertir ainsi le propriétaire, soit pour l'effrayer par ses aboiements. Les chiens doivent être attachés ou maintenus à l'intérieur d'un enclos à proximité de l'endroit où l'ours quitte la forêt avant de s'aventurer dans un champ. Les chiens attachés courent cependant davantage de risques de se faire tuer par les ours. L'utilisation de la clôture « invisible » et de chiens spécialement entraînés à ce type d'enclos donne de bons résultats là où les dommages par l'ours sont importants. Il faut savoir cependant que tous les chiens n'ont pas la même capacité pour détecter et agir convenablement en présence d'un ours. Le chien doit être entraîné pour ce travail de surveillance et être, en tout temps, sous la responsabilité de son maître qui verra à ses besoins.

Les chiens spécialement sélectionnés et entraînés pour la surveillance des troupeaux sont d'une utilité incontestable pour rassembler les bêtes en rangs serrés et déjouer ainsi la tactique du prédateur. Certaines races de chien peuvent même faire face à l'ours et l'attaquer. C'est le cas des bergers Akbash, Komondor, Anatolien et des chiens de chasse Karelien, d'origine finnoise. Ces chiens doivent être spécialement entraînés pour faire fuir les ours et doivent, par conséquent, être laissés libres. Pour éviter que ces chiens ne vagabondent et s'en prennent à la faune sauvage, ils doivent être étroitement surveillés par leur propriétaire et être en fonction seulement lors des périodes critiques. En d'autres temps, les chiens doivent être gardés en chenil.

4.4 Les projectiles non mortels

Les fusils tirant des projectiles non mortels sont un moyen technique prometteur pour dompter les ours qui causent des dommages récurrents et régler le problème définitivement.

Les ours qui sont frappés par de tels projectiles ne sont pas blessés et ne montrent pas d'agressivité à l'égard du tireur. Une fois frappé, l'animal quitte rapidement les lieux et ne revient pas. Il existe deux types de projectiles: des boulets de plastique conçus pour fusil de calibre 12 et des balles de caoutchouc de 38 mm lancées avec un fusil spécial de calibre 38. Ce moyen répulsif est coûteux et, dans certains cas, leur usage est restreint au personnel autorisé et dûment entraîné. C'est le cas des balles de caoutchouc de 38 mm qui en sont encore au stade expérimental dans certaines parties du Canada et des États-Unis. À notre connaissance les boulets de plastique n'ont jamais été mis à l'essai sur des ours au Québec.

4.5 Conditionnement négatif

Aux États-Unis, les chasseurs qui se spécialisent dans la chasse à l'ours avec chiens courants sont souvent mis à contribution, eux et leurs équipages, pour conditionner négativement les ours. Les chasseurs arrivent avec leurs chiens pisteurs qui reniflent les pistes les plus fraîches de l'ours et s'élancent à sa poursuite en aboyant fortement. Le but de la chasse étant non pas de tuer l'ours mais de lui donner une bonne peur. Il associera par la suite la fréquentation de ce lieu avec un danger et s'en éloignera. Cette méthode cause parfois des mauvaises surprises lorsque les chasseurs engagés dans leur poursuite perdent le contrôle des chiens. Les dégâts occasionnés par la poursuite dans les champs causent souvent plus de dommages que ceux causés par les ours eux-mêmes. Au Québec, cette méthode ne pourrait être employée car depuis 1998 la chasse à l'ours avec chiens courants est interdite.

Les ours qui causent des problèmes de déprédation peuvent être aussi capturés vivants dans les trappes de type « culvert » puis remis en liberté après une nuit complète passée à l'intérieur de la cage. Il y a des chances que, de cette façon, l'ours associe sa visite à une expérience peu agréable et décide de quitter définitivement les lieux. Ces trappes sont montées sur roue et s'accroche derrière un véhicule. Elles peuvent être installées partout, là où une voiture peut rouler.

4.6 La relocalisation

Cette technique consiste à capturer vivant l'ours délinquant dans une cage et à le remettre en liberté très loin de l'endroit où il causait des dommages. C'est une technique qui est utilisée surtout pour régler les problèmes autour des campings. Pour que cette méthode soit efficace, il faut que l'ours soit relocalisé à plus de 80 km de son lieu de capture. Il faut comprendre qu'un ours qui se retrouve en territoire étranger ne tient pas à y rester nécessairement et cherchera à revenir à son point de départ grâce à sa fabuleuse capacité de « homing ». On ne sait pas comment les ours font pour naviguer sur le chemin de retour et comment ils arrivent à retrouver leur ancien habitat mais certains, surtout les mâles, y arrivent après quelques semaines voire quelques jours. Les femelles relocalisées, surtout celles qui ont été déplacées avec leurs oursons, sont les plus aptes à s'établir définitivement au site de libération.

Lorsque la distance de relocalisation est importante, l'ours finira par s'établir à un endroit qui lui convient quelque part sur le chemin du retour. Le sexe et la distance de relocalisation influencera donc le succès de cette opération. Les ours relocalisés sont affligés, dans l'année qui suit leur relocalisation, d'un fort taux de mortalité résultant de leur mobilité accrue et des interactions sociales avec les ours résidents. Dans certains endroits, les ours nuisibles sont transportés dans des endroits à faible densité d'ours pour aider au repeuplement ou encore pour augmenter le succès de chasse. Cette pratique ne fait cependant pas l'unanimité parmi les gestionnaires de la faune.

4.7 Les aires de nourrissage

Dans des cas d'urgence, lorsqu'on est aux prises avec des problèmes envahissants d'ours importuns, et que la sécurité publique peut être mise en cause, on peut créer une aire de nourrissage en forêt. Un tel site a déjà été créé dans le parc de la Gatineau, en Outaouais, lors de l'été 1995. Des camions ont déversé, à cet endroit, des tonnes de pommes du mois de septembre jusqu'aux premières neiges. L'initiative a eu du succès puisqu'une trentaine d'ours différents s'y étaient donnés rendez-vous. Cependant, avant de prendre la décision de créer une aire de nourrissage, il faut soigneusement peser le pour et le contre d'une telle mesure pour ne pas produire l'effet contraire à celui recherché, c'est-à-dire créer chez les ours une accoutumance. Une fois le danger passé, il est nécessaire d'enlever toute trace de nourriture sur le site et d'éviter d'en recréer un autre au même endroit.

4.8 La chasse et le piégeage

Des saisons de chasse ou de piégeage de courte durée, placées au début de l'automne, permettent de diminuer les problèmes associés aux ours déprédateurs. En ouvrant la saison tôt, la fourrure de l'ours risque cependant d'être de piètre qualité et de ne pouvoir être mise en marché, raison première pour exploiter un animal à fourrure comme l'ours. Le sacrifice de l'animal aura été alors inutile.

5. QUE DIT LA LOI

5.1 Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

Article 26

Nul ne peut déranger, détruire ou endommager le barrage du castor ou les œufs, le nid ou la tanière d'un animal. Toutefois, une personne ou celle qui lui prête main forte peut déroger à cette interdiction si elle ne peut empêcher un animal de causer des dégâts à sa propriété ou à une propriété dont elle a la garde ou est chargée de l'entretien. La Société de la faune et des parcs peut, aux conditions qu'elle détermine, autoriser une personne à déroger au premier alinéa.

Article 67

Une personne ou celle qui lui prête main forte ne peut tuer ou capturer un animal qui l'attaque ou qui cause du dommage à ses biens ou à ceux dont elle a la garde ou est chargée de l'entretien lorsqu'elle peut effaroucher cet animal ou l'empêcher de causer des dégâts.

Article 68

Dans le cas prévu par l'article 68 ou dans le cas d'un animal trouvé ou d'un animal tué ou capturé accidentellement, une personne doit, sans délai, lorsqu'il s'agit d'un animal déterminé par règlement :

1. S'il est indemne et vivant, le remettre en liberté;
2. S'il est blessé ou mort, le déclarer à un agent de Protection de la faune et, si ce dernier l'exige, le lui remettre pour confiscation.

5.2 Loi sur la qualité de l'environnement

Article 66

Nul ne peut déposer ou rejeter des matières résiduelles, ni permettre leur dépôt ou rejet, dans un endroit autre qu'un lieu où leur stockage, leur traitement ou leur élimination est autorisé par le ministre ou le gouvernement en application des dispositions de la présente loi et des règlements.

Dans le cas où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées dans un lieu non autorisé, le propriétaire, le locataire ou tout autre responsable de ce lieu est tenu de prendre des mesures nécessaires pour que ces matières résiduelles soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.

5.3 Règlement sur la qualité de l'atmosphère

Article 22

Matières résiduelles : il est interdit de brûler des matières résiduelles à ciel ouvert, même pour les récupérer en partie, sauf dans le cas de branches, d'arbres, de feuilles mortes, de produits explosifs ou de contenants vides de produits explosifs. La présence dans l'environnement de fumées provenant d'une combustion interdite par le premier alinéa est prohibée au sens du deuxième alinéa de l'article 20 de la Loi. Le présent article ne s'applique pas aux lieux d'élimination des déchets solides situés au nord du 55e parallèle ni à ceux qui sont visés dans la section X ou à l'article 125 du règlement sur les déchets solides.

REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier très sincèrement tous ceux qui m'ont transmis, au cours des dernières années, de l'information sur des cas d'ours problèmes ou encore sur des moyens « éprouvés » pour contrer la déprédation par les ours dans leur région. Ces collaborateurs sont les agents de protection de la faune suivants: messieurs Luc Bruneau, du bureau de Cabano, Gérard Roy, Lionel Guillemette, Bernard Viel et Donald Michaud du bureau de Saint-Raymond et Pierre Valois du bureau de Hull. Je suis également reconnaissante à messieurs Denis Masse, garde au Parc national de la Mauricie, Michel Hénault, biologiste à la Direction de l'aménagement de la faune de la région des Laurentides (bureau de Mont-Laurier) et à Éloi Mathieu, biologiste retraité (anciennement du bureau de Saint-Faustin) de m'avoir fait part de certains événements concernant des ours dérangés en hiver. Mon appréciation va aussi à messieurs Stéphane Dietrich et Dominique de Géry, de la compagnie « Matélevage », pour leur précieux conseils en matière d'installation de clôture électrique. Je ne pourrais terminer ces remerciements sans saluer la contribution généreuse de mes collègues lors de l'édition finale de ce rapport. Merci à messieurs Gilles Lamontagne et Serge Bergeron ainsi qu'à mesdames Jacinthe Bouchard et Line Therrien.

OUVRAGES CONSULTÉS

- ALT, G. L. 1980. Bears, beehives and beekeepers. Gleanings in Bee Culture, Mars 1980, pages 137-139,162.
- ALT, G. L. 1983. Bear dens under interstate highway. Game News 54 (8): 9-10.
- ALT, G. L. 1984. Reuse of black bear dens in Northeastern Pennsylvania. J. Wildl. Manage. 48 (1): 236-239.
- ANONYME. Living with the Louisiana Black Bear. Grant Program of the World Wildlife Fund. Dépliant.
- ANONYME. Maryland's Bear Country. Learning to live with black bears. Dépliant.
- ANONYME. Attention ! Vous êtes au pays des ours noirs. Canada, Patrimoine canadien, Parcs Canada. Dépliant.
- ANONYME. Black Bears. Great Smoky Mountains National Park Management Folio No 1. Dépliant.
- ANONYME Bears + Garbage = Danger. British Columbia, Ministry of Environnement. Dépliant.
- ANONYME 1981. Bears are dangerous. Northwest Territories Renewable Resources, Wildlife Service. Dépliant.
- ANONYME. 1982. Guidelines for bear control action-Alberta. Dépliant.
- ANONYME. 1983. Guidelines for dealing with black bear depredation complaints in Florida. Rapport préliminaire, 2 p.
- ANONYME. 1983. Guidelines for determining grizzly bear nuisance status in the northern continental Divide and Cabinet-Yaak grizzly bear ecosystems. Rapport préliminaire, 5 p.
- ANONYME. 1983. Admirez-le à distance. Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Dépliant.
- ANONYME. 1988. Vous êtes au pays des ours noirs. Canada, Ministère de l'Environnement, Ministère des approvisionnements et services. Dépliant.
- ANONYME. 1988. Quand les ours noirs deviennent un fléau.... Ontario, Ministère des Richesses naturelles. Dépliant.
- ANONYME. 1989. Les parcs québécois. Guide des ressources naturelles. Prévention et Intervention. Guide technique. Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction du plein air et des parcs, Firme Dryade.

- ANONYME. 1992. Bear facts. The essential for travelling in bear country. Alaska Department of Fish and Game. Dépliant.
- ANONYME. 1993. Les ours et les ordures ménagères. Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale du Nouveau-Québec. Dépliant.
- ANONYME. 1994. Safeguarding Wildlife and People. A safety handbook. Kananaskis Country, Alberta Environmental protection. Dépliant.
- ANONYME. 2000. Vivre avec les ours noirs en Ontario. Un guide pour coexister avec les ours noirs. Ontario, Ministère des Richesses naturelles. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. Dépliant.
- ANONYME. 2001. Faites la cour aux oiseaux. Éditions 2001. Fondation de la faune. Dépliant.
- BURGHARDT, G. M., R. O. HIETALA et M. R. PELTON. 1972. Knowledge and attitudes concerning black bears by users of the Great Smoky Mountains National Park. Bears-Their Biology and Management. Int. Conf. Bear Res. and Manage. 2: 255-274.
- BEEAMAN, L. E. et M. R. PELTON. 1976. Homing of black bears in the Great Smoky Mountains National Park. Bears-Their Biology and Management. Int. Conf. Bear Res. and Manage. 3: 87-95.
- BRODY, A. J. et M. R. PELTON. 1976. Effects of roads on black bear movements in western North Carolina. Wildl. Soc. Bull. 17: 5-10.
- CADIEUX, E. 2001. Les ours noirs (*Ursus americanus*) importuns : portrait de la situation au Québec et évaluation des méthodes de contrôle. Thèse de maîtrise. Université du Québec à Rimouski. Version préliminaire. 164 p.
- CARDOZA, J. E. 1985. Black bear damage and control in Massachusetts. Massachusetts Division of Fisheries and Wildlife. 11 p.
- CARR, J. 1984. Bear necessities. BBC Wildlife, August 1984.
- CLARKSON, P. et L. SUTTERLIN. 1984. Bear essentials : a source book and guide to planning bear education programs. W.A. Ross (éd.). Faculty of Environmental Design, University of Calgary, Alberta.
- CRAIGHEAD, F. C. Jr. et J. J. CRAIGHEAD. 1972. Grizzly bear prehibernation and denning activities as determined by radiotracking. Wildl. Monogr. No 32. 35 p.
- CRAIGHEAD, F. C. Jr. et J. J. CRAIGHEAD. 1972. Data on grizzly bear denning activities and behavior obtained by using wildlife telemetry. Bears-Their Biology and Management. Int. Conf. Bear Res. and Manage. 2: 84-107.

- CRAIGHEAD, F. C. Jr. et J. J. CRAIGHEAD. 1972. Grizzly bear-man relationships in Yellowstone National Park. Bears-Their Biology and Management. Int. Conf. Bear Res. and Manage. 2: 304-333.
- CRAIGHEAD, J. J., J. R. VARNEY, F. C. Jr. CRAIGHEAD et J. S. SUMMER. 1976. Telemetry experiments with a hibernating black bear. Bears-Their Biology and Management. Int. Conf. Bear Res. and Manage. 3: 357-371.
- CUSHING, B. S. 1979. Interim report on the effects of human menstruation and other substances on polar bears. Proc. 7th. Conf. of the IUCN Polar Bear Group. Jan-Fév. 1979. Copenhagen, Denmark.
- C.E.E.O.N. 1982. Aménagement et exploitation de l'ours noir au Québec. Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la faune. 40 p.
- DECKER, D. J., T. L. BROWN, D. L. HUSTIN, S. H. CLARKE et J. O'PEZIO. Public attitudes toward black bears in the Catskills. New York Fish and Game, 28(1):1-19.
- FIES, M. L., D. D. MARTIN et G. T. BLANK. 1984. Movements and rates of return of translocated black bears in Virginia. Int. Conf. Bear. Res. And Manage. 7 : 369-372.
- FOLK, E. G. Jr. 1967. Physiological observations of subarctic bears under winter den conditions. Pages 75-85 in FISHER, K. (éd.). Mammalian Hibernation. American Elsevier Company. New York, N.Y. 535 p.
- FOLK, E. G. Jr., M. A. FOLK et J. J. MINOR. 1972. Physiological condition of three species of bears in winter dens. Bears-Their Biology and Management. Int. Conf. Bear Res. and Manage. 2: 107-125.
- FOLK, E. G. Jr., A. LARSON et M. A. Folk. 1976. Physiology of hibernating bears. Bears-Their Biology and Management. Int. Conf. Bear Res. and Manage. 3: 373-380.
- FYVIE, A. 1969. Manual of common parasites diseases and anomalies of wildlife in Ontario. Ontario, Department of Lands and Forests. 102 p.
- GILBERT, B. K. et L. D. ROY. 1977. Prevention of black bear damage to beeyards using aversive conditioning. Proc. of the 1975 Predator Symposium. Montana For. and Cons. Exp. Sta. 268 p.
- GIUSTI, G. A. 1990. Observation of black bear, *Ursus americanus*, feeding damage to Port Orford Cedar, *Chamaecyparis lawsoniana*, in Del Norte County, California. Calif. Fish and Game 76 (2): 127-128.
- GOOD, P. 1999. Growing bear population prompts changes in DEP policy. Connecticut Wildlife, Novembre-Décembre, pages 11-13.

- GOODRICH, J. M. et J. BERGER. 1994. Winter recreation and hibernating black bears *Ursus americanus*. *Biol. Conserv.* 67 : 105-110.
- GREER, K. R. 1976. Managing Montana's grizzlies for the grizzlies. *Bears-Their Biology and Management. Int. Conf. Bear Res. and Manage.* 3: 177-189.
- GREEN, J. S. et R. A. WOODRUFF. 1983. The use of three breeds of dog to protect rangeland sheep from predators. *Applied Animal Ethology* 11 : 141-161.
- GREEN, J. S. et R. A. WOODRUFF. 1983. Guarding dogs protect sheep from predators. USDA, Agricultural Research Service and Extension Service, Agriculture Information Bulletin No 455. 27 p.
- GREEN, J. S., R. A. WOODRUFF et R. HARMAN. 1983. Eurasian livestock guarding dogs : effectiveness for protecting pastured sheep from predators. *International Goat and Sheep Research.*
- GREEN, J. S., R. A. WOODRUFF et T. T. FULLER. 1984. Livestock-guarding dogs for predator control : cost, benefits, and practicality. *Wildl. Soc. Bull.* 12 : 44-50.
- HELLGREN, E. C. et M. R. VAUGHAN. 1989. Denning ecology of black bears in a southeastern wetland. *J. Wildl. Manage.* : 53 (2) 347-353.
- HELLGREN, E. C., M. R. VAUGHAN, R. L. KIRKPATRICK et P. F. SCANLON. 1990. Serial changes in metabolic correlates of hibernation in female black bears. *J. Mammal.* 71 (3): 291-300.
- HERRERO, S. 1976. Conflicts between man and grizzly bears in the national parks of North America. *Bears-Their Biology and Management. Int. Conf. Bear Res. and Manage.* 3: 121-145.
- JONKEL, C. J. 1989. Opinion of bears and people. *Western Wildlands* 2 (1): 30-37.
- JONKEL, C. J., G. B. KOLENOSKY, R. J. ROBERTSON et R. H. RUSSELL. 1972. Further notes on polar bear denning habits. *Bears-Their Biology and Management. Int. Conf. Bear Res. and Manage.* 2: 142-159.
- JOHNSON, K. G. et M. R. PELTON. 1980. Den ecology of black bears in Tennessee. *Eastern Black Bear Workshop*, 5 : 198-204.
- KERRY, G. A. 1989. Visitor impact on grizzly bear activity in Pelican Valley, Yellowstone National Park. *Int. Conf. Bear Res. and Manage.* 8: 73-79.
- KANSAS, J. L. et R. M. RAINE. 1989. Ecological studies of the black bear in Banff National Park, Alberta. 1986-1988. Beak Associates Consulting Ltd. Rapport Final. 19 p.
- LAFOND, R. et A. ESTABLE. 1994. Situation concernant la rage au Québec. Mise à jour. Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de la faune terrestre. 7 p.

- LEHENAFF, D. et P. BEAUCHEMIN. 1969. Travaux préliminaires sur l'ours noir, Parc des Laurentides. Québec, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de la faune. 26 p.
- LENTFER, J. W., R. J. HENSEL, L. H. MILLER, L. P. GLENN et V. D. BERNIS. 1972. Remarks on denning habits of Alaska brown bears. *Bears-Their Biology and Management. Int. Conf. Bear Res. and Manage.* 2: 125-133.
- LENTZ, W. M. et L. MARCHINTON. 1983. Thermodynamic analysis of Northeastern Georgia black bears dens. *J. Wildl. Manage.* 47 (2): 544-550.
- LORD, W. G. et J. T. AMBROSE. 1985. Topographical and vegetational variation and bear depredation of beehives in North Carolina. *American Bee Journal*, October 1985, pages 701-702.
- MAROCCHI, J. L. 1985. Bears outscore beekeepers in Virginia. *American Bee Journal*, April 1985, pages 265-269.
- MASSOPUST, J. L. et R. K. ANDERSON. 1984. Homing tendencies of translocated nuisance black bears in Northern Wisconsin. *Eastern Black Bear Workshop*, 7: 66-73.
- MASSOPUST, J. L. et R. K. ANDERSON. 1984. The response of black bears to being chased by hunting dogs. *Eastern Black Bear Workshop*, 7: 59-65.
- MATSON, J. R. 1954. Observations on the dormant phase of a female black bear. *J. Mammalogy* 35 (1): 28-35.
- MILLER, S. D. et W. B. BALLARD. 1982. Homing of transplanted Alaskan brown bears. *J. Wildl. Manage.* 46 (4): 869-876.
- McCOOL, S. F. et A. BRAITHWAITE. 1989. Beliefs and behaviors of backcountry campers in Montana toward grizzly bears. *Wildl. Soc. Bull.* 17 (4): 514-519.
- MUNDY, K. R. D. et D. R. FLOOK. 1973. Background for managing grizzly bears in the national parks of Canada. *Canadian Wildlife Service, Report Series No 22.* 35p.
- NELSON, R. A. et T. D. BECK. 1984. Hibernation adaptation in the Black Bear: implications for management. *Eastern Black Bear Workshop*, 7: 48-53.
- PAQUET, P. C. 1992. Black bear ecology in the Riding Mountains, Manitoba. Prepared for the Manitoba Natural Resources and the Canadian Park Service by John/Paul & Associates. 143 p.
- PAYNE, N. F. 1975. Unusual movements of Newfoundland Black Bears. *J. Wildl. Manage.* 39(4): 812-813.
- PELTON, M. R. 1984. Homing of Black Bears: some semi-random thoughts. *Eastern Black Bear Workshop*, 7: 77-78.

- PELTON, M. R., C. C. SCOTT et G. M. BURGHARDT. 1976. Attitudes and opinions of persons experiencing property damage and-or injury by black bears in the Great Smoky Mountains National Park. *Bears-Their Biology and Management. Int. Conf. Bear Res. and Manage.* 3: 157-167.
- PILON, C. 1987. Problèmes de déprédation et de rage dans l'Outaouais: état de la situation et scénarios d'intervention. Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune de l'Outaouais. 25 p.
- POTVIN, N. 1989. Réserve faunique de La Vérendrye: animaux nuisibles. Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Service des parcs et du plein air de l'Outaouais. 13 p.
- REGO, P. 1999. Don't let your bird feeder become a « Bear feeder ». *Connecticut Wildlife*, Mars-Avril, page 19.
- ROGERS, L. L. 1984. Recent advances in studies of homing mechanisms. *Eastern Black Bear Workshop*, 7: 75-76.
- ROGERS, L. L. 1984. Homing by Black Bears and other large mammals. *Eastern Black Bear Workshop*, 7: 76-77.
- ROGERS, L. L. 1987. Navigation by adult black bears. *J. Mamm.* 68 (1): 185-188.
- ROGERS, L. L. 1987. Effects of food supply and kinship on social behavior, movements, and population growth of black bears in Northeastern Minnesota. *Wildlife Monographs*, No 97, 72 p.
- ROGERS, L. L. 1991. Reactions of black bears to human menstrual odors. *J. Wildl. Manage.* 55 : 632-634.
- ROGERS, L. L., D. W. KUEHN, A. W. ERICKSON, E. M. HARGER, L. J. VERME et J. J. OZOGA. 1976. Characteristics and management of black bears that feed in garbage dumps, campgrounds or residential areas. *Bears-Their Biology and Management. Int. Conf. Bear Res. and Manage.* 3:169-175.
- SCHWEINSBURG, R. E. (éd). 1977. Minutes of workshop on bear deterrents. Ontario Ministry of Natural Resources. Maple. Fév.1977.
- SERVHEEN, C. et R. KLAVER. 1980. Grizzly bear dens and denning activity in the Mission and Rattlesnake Mountains, Montana. *Int. Conf. Bear. Res. and Manage.* 5: 201-207.
- SMITH, B. L. 1995. Electric fencing to deter bears. *Int. Conf. Bear Res. and Manage. Fairbanks, Alaska. Deterrent Workshop.* 5 p.
- WADDELL, T. E. et D. E. BROWN. 1984. Exploitation of two subpopulations of black bears in an isolated mountain range. *J. Wildl. Manage.* 48 (3): 933-938.

WILMAN, E. A., P. N. V. TU et W. A. KERR. 1987. Of bears and people: close encounters in the National Parks. *J. Environmental Manage.*, 24: 181-200.

WOOLDRIDGE BIOLOGICAL CONSULTING. 1978. Deterrent and detection systems. Churchill, Manitoba. Northwest Territories Fish and Wildlife Department. 40 p.

WORLEY, D. E., K. R. GREER et D. PALMISCIANU. 1983. Possible relationship between trichinellosis and abnormal behavior in bears. *Int. Conf. Bear. Res. and Manage.* 5: 280-283.